

CAHIER D'ASSEMBLÉE

Les Éleveurs  
de porcs du Québec



# UNE VISION CONCERTÉE, UN SECTEUR MOBILISÉ



## Table des matières

---

<b>Assemblée générale annuelle des producteurs visés par le Plan conjoint des producteurs de porcs du Québec</b> .....	2
Avis de convocation .....	3
Ordre du jour du jeudi 6 juin 2024.....	4
Procédures d’assemblées prévues aux règles de régie interne des Éleveurs de porcs du Québec .....	6
Procès-verbal Assemblée générale annuelle des producteurs visés par Le Plan conjoint des producteurs de porcs du Québec des 8 et 9 juin 2023 .....	9
Procès-verbal Assemblée générale semi-annuelle des Éleveurs de porcs du Québec du 10 novembre 2023 .....	28
Résolutions soumises en assemblée générale annuelle 2024 .....	38
Résolution #1 Plan de soutien et d’accompagnement pour les entreprises porcines .....	39
Résolution #2 Aide aux régions périphériques.....	41
Résolution #3 Déclarations obligatoires des entrées de porcelets en engraissement et du volume annuel prévu .....	42
Résolution #4 Déclarations obligatoires des prévisions de production dans les maternités .....	44
Résolution #5 Reconnaitre le caractère essentiel des travailleuses et travailleurs étrangers temporaires ..	45
Résolution #6 Compétitivité des Acheteurs de porcs .....	46
Résolution #7 Négociation de la Convention de mise en marché des porcs.....	47
<b>Assemblée générale annuelle des Éleveurs de porcs du Québec</b> .....	48
Avis de convocation .....	49
Ordre du jour du vendredi 7 juin 2024 .....	50
Procès-verbal Assemblée générale annuelle des Éleveurs de porcs du Québec du 9 juin 2023 .....	52

# Assemblée générale annuelle des producteurs visés par le Plan conjoint des producteurs de porcs du Québec

6 et 7 juin 2024



# AVIS DE CONVOCATION

## Assemblée générale annuelle des éleveuses et éleveurs de porcs visés par le Plan conjoint des producteurs de porcs du Québec

Le 17 mai 2024

Aux éleveuses et éleveurs de porcs visés par le Plan conjoint et inscrits au Fichier conformément au Règlement sur le fichier des producteurs visés par le Plan conjoint des producteurs de porcs.

Lors de cette assemblée, outre l'adoption du rapport annuel des activités et l'approbation des états financiers de l'exercice écoulé, les éleveurs et les éleveuses pourront débattre des orientations et positions des Éleveurs et faire le point sur les différents dossiers.

Plus spécifiquement, les délégué.e.s devront se prononcer sur :

- Sur une résolution appuyant les Éleveurs à modifier le Règlement sur la mise en commun des frais de transport des porcs en vue d'implanter la réforme du calcul de compensation de péréquation du transport régulier comme suit :
  - Répartition entre tous les producteurs et productrices et mise en commun des frais de transport engagés par un producteur ou productrice pour livrer ses porcs à l'abattoir le plus près de son lieu de production pour la portion des frais engagés après le nombre de km établi de ce lieu de production.
  - Ce nombre de km correspond à la distance moyenne pondérée entre tous les bâtiments de production et leur abattoir de proximité, soit de 97 km actuellement.
  - Pour les kilomètres concernés, calcul de la compensation au tarif de transport établi selon le modèle de calcul du tarif de transport interrégional, avec indexation de certaines valeurs à des fréquences variant selon les valeurs concernées.
- Confirmer à nouveau, si besoin est, la résolution appuyant les Éleveurs à modifier le Règlement sur la production et la mise en marché des porcs en regard des orientations du comité AQINAC-Sollio-Éleveurs portant sur le mode de réduction et de gestion de la réduction de la production porcine au Québec, lesquelles ont été présentées lors de l'ASA du 8 décembre 2023.

### Dates

Les 6 et 7 juin 2024  
À compter de 9 h, le 6 juin

### Lieu

Centre de congrès de Saint-Hyacinthe  
1325, rue Daniel-Johnson Ouest à Saint-Hyacinthe

### Inscription

[Cliquez ici](#)

<https://bit.ly/AGA-2024-ÉPQ>

Les délégué.e.s doivent s'inscrire via le syndicat régional qu'ils représentent.

### Ordre du jour

[Cliquez ici](#)

Sophie Perreault, Directrice générale par intérim des Éleveurs

## Ordre du jour du jeudi 6 juin 2024

9 h 00 Inscription / Connexion

### ASSEMBLÉE DU PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS DE PORCS DU QUÉBEC

9 h 30	10 min	1.	Ouverture de l'assemblée du Plan conjoint des producteurs de porcs du Québec
		2.	Lecture et adoption de l'avis de convocation
		3.	Lecture et adoption de l'ordre du jour
9 h 40	10 min	4.	Allocution du président des Éleveurs de porcs du Québec Louis-Philippe Roy
9 h 50	10 min	5.	Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des producteurs de porcs visés par le Plan conjoint des 8 et 9 juin 2023 5.1.1. Période de questions sur le suivi aux résolutions de l'AGA 2023
		6.	Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire (semi-annuelle) des producteurs de porcs visés par le Plan conjoint des 10 novembre et 8 décembre 2023
10 h 00	20 min	7.	Présentation du rapport des activités Sophie Perreault, directrice générale par intérim
10 h 20	10 min	8.	Rétrospective média Tristan Deslauriers, directeur relations publiques et secrétaire général
10 h 30	30 min	9.	Planification stratégique Louis-Philippe Roy, président Sophie Perreault, directrice générale par intérim
11 h 00	15 min	10.	Projets Santé, qualité, recherche et développement (SQRD) Raphaël Bertinotti, directeur SQRD
11 h 15	20 min	11.	Projet de consolidation des TI François Dumais, directeur des technologies de l'information
11 h 35	15 min	12.	Présentation et adoption des états financiers pour l'exercice se terminant le 30 décembre 2023 Julie Leblanc, directrice des finances Bernard Grandmont, FCPA, associé-conseil - Raymond Chabot Grant Thornton

11 h 50	60 min	Dîner
12 h 50	20 min	13. <b>Stratégie Marketing 2023-2024</b> Danielle Vaillant, directrice marketing
13 h 10	25 min	14. <b>Situation des marchés et développement d'affaires</b> Renaud Sanscartier, directeur des affaires économiques
13 h 35	45 min	15. <b>Conférence</b> Gilbert Lavoie, économiste-conseil, Forest Lavoie Conseil Simon Leclair, directeur adjoint des affaires économiques
14 h 20	30 min	16. <b>Allocution du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et période de questions</b> André Lamontagne, ministre
14 h 50	10 min	17. <b>Présentation du représentant du Conseil canadien du porc</b> Yvan Fréchette, Conseil canadien du porc
15 h 00	30 min	Pause
15 h 30	20 min	18. <b>Hommages aux administrateurs sortants</b> Julien Santerre et Serge Ménard
15 h 50	75 min	19. <b>Période d'étude des résolutions</b> Direction générale
17 h 05	5 min	20. Divers
17 h 10		21. <b>Ajournement de l'assemblée du Plan conjoint des producteurs de porcs du Québec</b>
17 h 15	Cocktail	
19 h 00	Banquet	

Procédures d'assemblées  
prévues aux règles de régie interne des  
Éleveurs de porcs du Québec

**N.B : Les règles de procédures incluses dans les règles de régie interne pour les assemblées générales des producteurs visés par le plan conjoint s'appliquent également pour les assemblées générales des Éleveurs conformément aux dispositions prévues aux règlements généraux des Éleveurs.**

#### **Article 29**

### **RÉSOLUTIONS**

- a) Toute résolution traitée à l'item « Résolutions » de l'ordre du jour doit avoir été préalablement soumise au comité des résolutions, au cours de la période déterminée par le conseil d'administration des Éleveurs de porcs du Québec.

Le comité des résolutions est composé du président des Éleveurs et de trois membres du conseil d'administration.

Le comité des résolutions a pour mandat :

1. De recevoir, classifier, regrouper, reformuler et refuser, s'il y a lieu, les résolutions soumises par les syndicats régionaux;
  2. De rediriger au conseil d'administration, comités de mise en marché (finisseur ou naisseur), s'il y a lieu, les résolutions qui sont spécifiques à leur mandat;
  3. De choisir entre des résolutions divergentes ou différentes sur un même sujet, celle qui sera soumise aux délégués pour étude et adoption;
  4. De traiter les résolutions extraordinaires soumises par les syndicats;
  5. S'il y a lieu, proposer des projets de résolution.
- b) Une résolution soumise à l'étude de l'assemblée à la suite d'une proposition dûment présentée et appuyée est une proposition au sens des présentes règles.

### **LE DROIT DE PAROLE**

#### **Article 30**

Lorsqu'un délégué ou toute autre personne qui a le droit de parole désire participer au débat, il se lève et demande la parole au président. Si plus d'un délégué demande la parole en même temps, le président établit l'ordre de priorité. Pendant qu'un délégué a la parole, il ne s'adresse qu'au président, jamais à une autre personne de l'assemblée, se borne à la question et évite toute personnalité.

### **LES PROPOSITIONS**

#### **Article 31**

- a) Toute proposition est d'abord présentée par un délégué et appuyée par un deuxième, la proposition est ensuite étudiée par l'assemblée qui, après le débat, exprime son avis au moyen d'un vote;
- b) Lorsqu'un délégué désire faire une proposition, il se lève, demande la parole au président et



fait sa proposition. Si la proposition est dans l'ordre et appuyée, le président la propose à l'assemblée pour étude. Si l'assemblée exige qu'elle soit présentée par écrit, le secrétaire rédige la proposition et en donne la lecture à l'assemblée;

- c) Une fois déclarée dans l'ordre par le président et lue à l'assemblée, elle est la propriété de celle-ci et le proposeur ne peut la retirer sans le consentement de cette assemblée.

## **LE DÉBAT**

### **Article 32**

- a) Le débat s'engage à la suite du proposeur qui de droit peut prendre la parole le premier. Celui qui l'a appuyé prendra la parole ensuite s'il le désire. Puis, viendront les autres participants. Le proposeur a également le droit de parler le dernier sur sa proposition;
- b) Le temps maximum alloué à chaque participant au débat est de 5 minutes. Lorsque tous ceux qui voulaient participer au débat l'ont fait, un délégué qui a déjà pris la parole peut parler une seconde fois s'il a de nouvelles considérations à soumettre;
- c) Au cours du débat, toute proposition peut être modifiée par voie d'amendement et tout amendement doit être appuyé;
- d) Aucun amendement qui a pour effet d'annuler la proposition principale ne doit être admis pour discussion. L'amendement ne doit pas non plus être de nature à faire de la proposition principale une nouvelle proposition;
- e) On peut faire un sous-amendement pour modifier un amendement, mais un sous-amendement ne peut être modifié. On prend le vote en commençant par le sous-amendement si le sous-amendement est battu, et s'il n'y a pas d'autre sous-amendement proposé, on vote sur l'amendement;
- f) Si l'amendement est battu et s'il n'y a pas de nouvel amendement, on vote sur la proposition principale;
- g) Tant qu'une proposition n'est pas décidée, aucune autre n'est reçue à moins que ce ne soit pour l'amender, la différer ou la renvoyer à un comité.

## **LE VOTE**

### **Article 33**

- a) Quand le vote est appelé par le président ou à la suite d'une motion dûment proposée, appuyée et acceptée par la majorité des délégués, toute discussion cesse et le vote se prend;
- b) Sauf pour les dispositions spécifiques prévues par les modalités électorales, les votes en assemblée se font par vote électronique ou, advenant l'impossibilité d'utiliser ce processus, par vote à main levée. Le vote électronique est considéré être un vote secret. Une question doit être soumise au vote secret si deux délégués en font la demande;
- c) Le président d'assemblée n'a droit de vote qu'au cas de partage égal des voix. Dans ce dernier cas, le président peut aussi, s'il le juge à propos, appeler un second vote et ne trancher la question que s'il y a un deuxième partage égal des voix.

Procès-verbal  
Assemblée générale annuelle des  
producteurs visés par Le Plan conjoint des  
producteurs de porcs du Québec des 8 et 9  
juin 2023

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE  
DES PRODUCTEURS DE PORCS DU QUÉBEC VISÉS PAR LE PLAN CONJOINT**

Hôtel Château Laurier, Québec

Les 8 et 9 juin 2023

---

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES PRODUCTEURS DE PORCS DU QUÉBEC VISÉS PAR LE PLAN CONJOINT**

M. Tristan Deslauriers, directeur des relations publiques et secrétaire général, agissant comme animateur, souhaite la bienvenue à tous et toutes et procède à l'ouverture de la 57<sup>e</sup> assemblée générale annuelle des producteurs de porcs du Québec visés par le Plan conjoint, à 9 h, le 8 juin 2023. M. Deslauriers mentionne que l'assemblée est aussi accessible en mode virtuel.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Après lecture par M. Keven Beauchemin, directeur général, sur motion dûment proposée par M. René Leblanc, appuyée de M. Sébastien Pagé, il est unanimement résolu d'adopter l'avis de convocation du 18 mai 2023.

**3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le projet d'ordre du jour est lu par M. Keven Beauchemin. Sur motion dûment proposée par M. François Nadeau, appuyée par M. Étienne Migneault, le projet d'ordre du jour ci-dessous est unanimement adopté.

**Jeudi 8 juin 2023**

**8 h 30**

Inscription / Connexion

**ASSEMBLÉE DU PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS DE PORCS DU QUÉBEC**

**9 h**

5 min

**1. Ouverture de l'assemblée du Plan conjoint des producteurs de porcs du Québec**

**2. Lecture et adoption de l'avis de convocation**

**3. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**9 h 05**

10 min

**4. Allocution du président des Éleveurs de porcs du Québec**

David Duval

**9 h 15**

30 min

**5. Allocution de la ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada et période de questions**

Marie-Claude Bibeau, ministre

**9 h 45**

10 min

**6. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des producteurs de porcs visés par le Plan conjoint des 9 et 10 juin 2022**

### 6.1.1. Période de questions sur le suivi aux résolutions de l'AGA 2022

		<b>7. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des producteurs de porcs visés par le Plan conjoint du 24 octobre 2022</b>
		<b>8. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale spéciale des producteurs de porcs visés par le Plan conjoint du 11 novembre 2022</b>
		<b>9. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des producteurs de porcs visés par le Plan conjoint du 27 mars 2023</b>
<b>9 h 55</b>	10 min	<b>10. Allocutions des candidats (5 minutes par candidat)</b>
<b>10 h 05</b>	20 min	<b>11. Présentation du rapport des activités</b> Keven Beauchemin, directeur général Benoit Désilets, directeur général adjoint
<b>10 h 25</b>	15 min	<b>12. Rétrospective médias</b> Tristan Deslauriers, directeur relations publiques et secrétaire général
<b>10 h 40</b>	10 min	<b>Pause</b>
<b>10 h 50</b>	60 min	<b>13. Conférence : Cultiver la résilience face à l'adversité</b> Pierrette Desrosiers, psychologue  Cette conférence vise à vous outiller face aux défis sans précédent. Nous vous aiderons à mieux comprendre le stress, à reconnaître les signes avant-coureurs et à trouver des réponses adaptées aux circonstances incontrôlables. Vous repartirez de la conférence avec un ensemble de stratégies pratiques pour naviguer dans la turbulence et l'ambiguïté, tout en renforçant votre résilience.
<b>11 h 50</b>	70 min	<b>Dîner</b>
<b>13 h</b>	20 min	<b>Test d'une application mobile de vote (présence des délégué.es seulement)</b>
<b>13 h 20</b>	20 min	<b>14. Stratégie Marketing 2022-2023</b> Danielle Vaillant, directrice marketing
<b>13 h 40</b>	20 min	<b>15. Situation des marchés et développement d'affaires</b> Benoit Désilets, directeur général adjoint
<b>14 h</b>	20 min	<b>16. Allocution du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et période de questions</b> André Lamontagne, ministre
<b>14 h 20</b>	5 min	<b>17. Présentation du représentant du Conseil canadien du porc</b> René Roy, président, Conseil canadien du porc
<b>14 h 25</b>	20 min	<b>18. Présentation et adoption des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022</b>

Julie Leblanc, directrice des finances  
Bernard Grandmont, FCPA, associé-conseil - Raymond Chabot Grant Thornton

<b>14 h 45</b>	15 min	<b>Pause</b>
<b>15 h</b>	75 min	<b>19. Période d'étude des résolutions</b> Keven Beauchemin, directeur général
<b>16 h 15</b>	15 min	<b>20. Divers</b>
<b>16 h 30</b>		<b>21. Ajournement de l'assemblée du Plan conjoint des producteurs de porcs du Québec</b>
<b>17 h</b>		<b>Cocktail</b>
<b>19 h</b>		<b>Banquet</b>

### Vendredi 9 juin 2023

<b>7 h 30</b>		<b>Inscription/Connexion</b>
<b>7 h 59</b>	1 min	<b>22. Reprise de l'assemblée du Plan conjoint des producteurs de porcs du Québec</b>
<b>8 h</b>	10 min	<b>23. Mécanisme de retrait de la production et écoulement des porcs</b> Benoit Désilets, directeur général adjoint
<b>8 h 10</b>	40 min	<b>24. Dossiers et enjeux de la mise en marché</b> Claudine Lussier, directrice de la mise en marché
<b>8 h 50</b>	10 min	<b>25. Mise au point sur le projet de consolidation des TI</b> Francois Dumais, directeur des technologies de l'information
<b>9 h</b>		<b>26. Levée de l'assemblée du Plan conjoint des producteurs de porcs du Québec</b>

#### 4. ALLOCUTION DU PRÉSIDENT DES ÉLEVEURS DE PORCS DU QUÉBEC

M. David Duval, remercie la présence des éleveurs, éleveuses et invité.es à cette 57<sup>ème</sup> assemblée générale annuelle des Éleveurs de porcs du Québec.

Il mentionne qu'il a eu une belle rencontre le matin avec madame la ministre Marie-Claude Bibeau et qu'ils ont eu de bons échanges concernant les sujets importants de l'heure.

C'est avec beaucoup d'émotion qu'il parle de sa décision de ne pas se représenter à titre de président des Éleveurs et que ce sera donc la dernière fois qu'il se présente devant les éleveurs et les éleveuses pour présenter le bilan de la dernière année.

Il remercie avant tout, les personnes qu'il côtoie régulièrement depuis 6 ans, Yvan et Serge, les deux vice-présidents, pour leur sens du leadership et de la coopération. Il remercie

également Louis-Philippe Roy qui a été 2<sup>e</sup> vice-président, Étienne Migneault, jeune de la relève, qui remplacera Pascal Rioux qui lui a envoyé hier un très beau message émouvant. Il remercie également René Roy, François Nadeau, David Vincent, Sébastien Pagé, Martin Auger, Pierre Massie et Julien Santerre; une belle équipe qui a su s'appuyer durant ces 3 dernières années difficiles.

Il désire également remercier les permanents des Éleveurs, les directeurs et les employé.e.s qui ont eux aussi travaillé sans relâche dans un contexte de restructuration pas toujours évident et dans des délais très serrés.

Aussi, il remercie tous les éleveurs et les éleveuses d'être présents aujourd'hui. Il les remercie pour leur grande résilience, ténacité, dévouement et leur confiance malgré la dernière année difficile. Plusieurs fermes ont été durement touchées et cela a apporté des répercussions dans leur vie, autant sur le plan financier que familial. Il est conscient que la dernière année a probablement été l'une des pires pour la production porcine. La période à venir va aussi être très difficile car c'est une restructuration mondiale qui se fait au niveau de la filière porcine. Le cycle actuel est historique, mais les choses ne peuvent qu'aller mieux et on va s'en sortir.

Il poursuit en parlant des engagements qu'il s'était fixé lors de son premier discours en 2018 et il peut affirmer aujourd'hui qu'il a fait de son mieux pour représenter les éleveurs et les éleveuses de porcs du Québec en étant présent et en les écoutant et en redoublant d'effort pour trouver les meilleures pistes de solutions possibles.

Il parle des piliers importants sur lesquels il a travaillé très fort afin que tous les éleveurs et éleveuses de porcs puissent vivre de leur production et ces piliers sont :

- La bonification de l'ASRA
- Le pilier central, l'Obtention d'un juste revenu des marchés
- Le cut-out qui fait partie de la formule de prix et qui est la base d'un partage équitable
- Le règlement sur la restriction
- Le mécanisme de retrait temporaire

M. Duval décrit l'année qui vient de passer comme étant l'une des pires et il élabore toutes les embûches rencontrées. Mais il insiste en disant que dans le milieu agricole les éleveurs de porcs sont un exemple de ténacité et qu'après chaque crise ils en sont toujours sortis plus forts. L'objectif premier est de toujours s'améliorer et de devenir meilleur. La production porcine est comme une locomotive pour toutes les autres professions agricoles.

Avec l'équipe des permanents et des élus des Éleveurs ils ont tous mis leurs énergies et ils ont proposé des solutions nouvelles et avant-gardistes et tiré sur tous les leviers pour être entendus et compris.



Il parle des 2 mécanismes mis en place : le mécanisme de compensation de loyer en pouponnière et engraissement et le mécanisme de retrait temporaire de la production dont il énumère les prochaines étapes. Et finalement informe des projets et programmes à venir. Les Éleveurs seront là pour les gens qui resteront et ne laisseront personne derrière. Il poursuit en parlant de la nouvelle Convention qui a été établit dans une période de crise et qui apportera plusieurs éléments nouveaux. Il insiste sur l'importance d'une bonne relation entre les producteurs et les acheteurs.

Pour lui, il s'agit d'une première historique dans la mise en marché des produits agricoles. C'est un bon pas vers les objectifs en resserrant les liens avec les gouvernements, la Financière Agricole et avec les ministères provinciaux de l'environnement, de l'économie etc.

En terminant il insiste sur le fait qu'il faut, ensemble, trouver la force de regarder vers l'avant et de rester unis. Partout en Amérique du Nord les entreprises indépendantes disparaissent peu à peu mais nous sommes chanceux ici d'avoir une mise en marché collective. « Un futur équitable pour tous et pour toutes ». Les prochains mois ne seront pas faciles mais il faut travailler ensemble avec le même objectif et demeurer des entrepreneurs unis, une famille tissée serré. Le meilleur est à venir...

Son allocution se termine par une chaleureuse ovation de la part de l'Assemblée.

#### **5. ALLOCUTION DE LA MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE DU CANADA MADAME MARIE-CLAUDE BIBEAU ET PÉRIODE DE QUESTIONS**

Mme la ministre débute son allocution en mentionnant qu'elle est consciente que les éleveurs et éleveuses de porcs vivent une période difficile et que malheureusement elle n'a pas de baguette magique, cependant c'est important pour elle d'être présente et que « I care » et qu'elle veut être là dans cette période difficile.

Elle continue en parlant de sa bonne relation avec le ministre Lamontagne et qu'ils travaillent ensemble pour arriver à trouver des solutions qui doivent se faire étape par étape.

Mme Bibeau parle un peu de son parcours au sein du ministère depuis maintenant 4 ans; qu'elle est la première femme québécoise depuis 100 ans et qu'elle parle français. Elle poursuit en parlant des enjeux environnementaux actuels : les inondations, la sécheresse, les feux, les ouragans, la pandémie qui a eu un impact important sur les chaînes d'approvisionnement mais elle rassure que nous allons passer à travers cette tempête et qu'il y a un bel avenir pour l'agriculture. Elle mentionne qu'elle a le privilège de faire partie d'organisations internationales et que le Canada est regardé avec beaucoup d'admiration car la production canadienne est durable et qu'on a de quoi être fiers.

Elle explique que la responsabilité du gouvernement Fédéral est tout ce qui touche le niveau international et le soutien aux producteurs. Elle élabore tous les différents programmes fédéraux en conjonction avec le provincial, par exemple Agri-Stabilité, PPA, FAC etc.

Elle poursuit en parlant de la menace de la PPA (Peste Porcine Africaine). Le gouvernement travaille très fort et étroitement avec les provinces, les industries et les partenaires internationaux pour prévenir l'entrée de la maladie au Canada. Si ça devait arriver, le Canada sera prêt pour minimiser la propagation.

Elle décrit par la suite les nombreux programmes qui sont en cours présentement et le volet du commerce international dont le fédéral est très proactif.

Elle termine en disant qu'il y a un bel avenir malgré ces temps difficiles et qu'ensemble nous allons trouver la voie de passage et que nous allons revoir le soleil bientôt.

Une période de questions suit.

**6. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES PRODUCTEURS DE PORCS VISÉS PAR LE PLAN CONJOINT DU 9 ET 10 JUIN 2022**

M. Keven Beauchemin fait une lecture succincte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des 9 et 10 juin 2022. Comme il n'y a pas de question ou de modification demandée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité sur motion dûment proposée par M. Louis-Philippe Roy, secondée par M. René Leblanc.

**6.1 PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LE SUIVI AUX RÉOLUTIONS DE L'AGA 2022**

Aucune question n'est soulevée sur le suivi des résolutions.

**7. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DES PRODUCTEURS DE PORCS VISÉS PAR LE PLAN CONJOINT DU 24 OCTOBRE 2022**

M. Keven Beauchemin fait une lecture succincte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 24 octobre 2022. Comme il n'y a pas de questions ou de commentaires, par la suite, sur motion dûment proposée par M. Martin Boutin, appuyée de M. Marco Couture, le procès-verbal du 24 octobre 2022 est adopté à l'unanimité.

**8. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE DES PRODUCTEURS DE PORCS VISÉS PAR LE PLAN CONJOINT DU 11 NOVEMBRE 2022**

M. Keven Beauchemin fait une lecture succincte du procès-verbal de l'assemblée générale spéciale du 11 novembre 2022. Comme il n'y a pas de questions ou de commentaires, par la suite, sur motion dûment proposée par M. Louis-Philippe Roy, appuyée de M. Martin Auger le procès-verbal du 11 novembre 2022 est adopté à l'unanimité.

**9. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DES PRODUCTEURS DE PORCS VISÉS PAR LE PLAN CONJOINT DU 27 MARS 2023**

M. Keven Beauchemin fait une lecture succincte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 27 mars 2023. Il n'y a pas de questions mais une petite correction doit être apportée au PV car il faut supprimer la dernière page qui s'est glissée par erreur; par la suite, sur motion dûment proposée par M. Luc Veilleux, appuyée de M. Pierre Massie le procès-verbal du 27 mars 2023 est adopté à l'unanimité.

**10. ALLOCUTION DES CANDIDATS (5 MINUTES PAR CANDIDAT)**

M. Yvan Fréchette, président du comité de la mise en candidature informe l'audience que le comité a reçu la candidature et M. François Nadeau en tant que 2<sup>ième</sup> vice-président et que le poste de 1<sup>er</sup> vice-président demeure vacant. Il invite par la suite les candidats à la présidence à se présenter. Une période de cinq minutes est allouée à chaque candidat. Y allant par ordre alphabétique, le premier candidat qui s'est adressé aux délégués est M. Louis-Philippe Roy. M. René Roy s'est adressé aux délégués en second lieu.

#### **11. PRÉSENTATION DU RAPPORT DES ACTIVITÉS**

M. Keven Beauchemin, directeur général, a dressé un bilan des actions réalisées par les Éleveurs au cours de la dernière année. Malgré les changements et la restructuration au sein de l'équipe de la permanence au cours des dernières années, il constate que ces changements ont apporté un vent de fraîcheur et qu'une équipe solide et dynamique est en place pour relever de nouveaux défis et faire face aux moments difficiles et surtout, qui a à cœur les Éleveurs. Il souligne le travail de son équipe qui a concentré ses efforts sur plusieurs dossiers de taille notamment la Convention de mise en marché et des outils pour faire face aux réductions et aux solutions pour permettre aux producteurs et productrices de passer à travers cette crise difficile. L'objectif demeure de viser l'excellence pour offrir à tous et à toutes un futur équitable.

Il poursuit avec la présentation de son premier rapport annuel qui est divisé en grandes catégories :

- Environnement d'affaires
- Santé et bien-être animal
- Valorisation du produit et de la profession
- Administration
- Relations avec nos membres et partenaires
- Rétrospectives médias

#### **12. RÉTROSPECTIVE MÉDIAS**

M. Tristan Deslauriers, directeur des relations publiques et secrétaire général présente la rétrospective médias de la dernière année. Pour lui, il est primordial de présenter aux québécoises et aux québécois tous les enjeux que la filière fait face et le meilleur moyen de le faire ce sont les relations médiatiques. Tout au long de l'année les Éleveurs ont fait des entrevues et ont été présents dans les médias. Il invite la salle à visionner une courte vidéo qui représente l'année médiatique 2022-2023.

Il mentionne que les Éleveurs continueront d'être présents dans les médias au courant des prochaines années pour informer la population des enjeux, des défis et des avancements dans la production porcine.

#### **13. CONFÉRENCE : CULTIVER LA RÉSILIENCE FACE À L'ADVERSITÉ**

M. Tristan Deslauriers présente Madame Pierrette Desrosiers, psychologue, conférencière, auteure et première conseillère au Canada spécialisée auprès des entreprises agricoles et en surcroît elle est fille, sœur et conjointe de producteurs agricoles.

Madame Desrosiers fait la présentation de sa conférence qui vise à outiller les éleveurs et éleveuses face aux défis, aider à mieux comprendre le stress, à reconnaître les signes avant-coureurs et à trouver des réponses adaptées aux circonstances incontrôlables. Elle donne un ensemble de stratégies pratiques pour naviguer dans la turbulence et l'ambiguïté, tout en renforçant la résilience.

#### **Test d'une application mobile de vote (présence des délégué.e.s seulement)**

Au retour du diner, les délégués testent une plateforme de vote en ligne. L'organisation souhaite évaluer la possibilité de cesser l'utilisation des manettes de vote pour aller vers une application mobile.

#### **14. STRATÉGIE MARKETING 2022-2023**

Mme Danielle Vaillant, directrice du marketing débute en présentant les 3 sujets qu'elle abordera, soit l'évolution de la marque crédible « Le porc du Québec », le rayonnement et consolidation pour la campagne d'automne dans les médias et les initiatives estivales.

Elle a fait état du rayonnement de la marque, des promotions avec les détaillants et des initiatives lancées dans le cadre du marketing entourant le porc du Québec. Elle a notamment indiqué que les consommateurs trouvent important de manger local et de comprendre la provenance des aliments pour des raisons d'éthiques et de santé, d'où la perception positive des consommateurs à l'égard du porc du Québec, et de sa familiarité avec le logo « Le porc du Québec ».

Elle poursuit en présentant une vidéo rétrospective des dernières années.

Après son exposé sur la campagne d'automne elle présente une vidéo en relation avec l'émission « Les chefs » pour laquelle nous sommes commanditaires.

Par la suite elle parle des initiatives estivales et présente une courte vidéo sur la diffusion de l'émission « Arrive en campagne » avec Bob le chef qui est allé avec une famille de la ville à la ferme de Martin Auger.

Elle termine en mentionnant que les Éleveurs ont renouvelé leur don aux banques alimentaires canadiennes en décembre dernier et qu'avec la participation de Cossette média ont reçu pour 105 000 \$ de gratuité télé pour une petite vidéo de 15 secondes.

#### **15. SITUATION DES MARCHÉS ET DÉVELOPPEMENT D'AFFAIRES**

Messieurs Benoit Désilets, directeur général adjoint et Simon Leclair, directeur adjoint aux affaires économiques s'entretiennent avec l'audience de la situation des marchés et de l'environnement d'affaires sur la production porcine de maintenant et pour les prochains mois.

M. Leclair débute en présentant des informations sur la situation du marché américain. Il cède la parole à M. Désilets qui poursuit avec l'évolution des exportations québécoises et des prévisions ASRA pour cette année. Il termine en parlant des travaux à venir pour les prochains mois.

**16. ALLOCUTION DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC, MONSIEUR ANDRÉ LAMONTAGNE ET PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le ministre débute son allocution en mentionnant la bonne collaboration qu'il a avec Mme la ministre Bibeau qui était présente un peu plus tôt et qu'ils discutent et se tiennent régulièrement informés des enjeux des différentes filières.

Il poursuit en remerciant David Duval pour son implication, sa disponibilité, son ouverture et sa transparence surtout dans les temps difficiles des dernières années et qu'il a toujours apprécié la qualité de leurs échanges. Il lui souhaite le meilleur pour la suite.

Il parle de l'importance de la filière porcine qui est un maillon prépondérant dans l'écosystème bioalimentaire à travers le monde et des enjeux que celle-ci fait face depuis les dernières années (covid, problème d'approvisionnement, fermeture d'usines à travers le monde, fermeture de fermes). Il se dit très sensible en tant qu'humain et en tant que ministre aux problèmes que font face les éleveurs et éleveuses présentement. Il souligne que la signature de la convention du mois de mars dernier a amené un processus de collaboration, d'écoute et de communication qui ne pourra qu'être bénéfique pour l'avenir.

Il mentionne aussi qu'à travers la restructuration que va générer la fermeture de Vallée Jonction, il est très important pour lui que ceux qui devront quitter sachent qu'ils seront accompagnés et qu'il comprend comment cette situation peut être difficile. Ultimement il croit que le mécanisme de retrait qui vise les entreprises qui ont des enjeux permettra de le faire d'une façon ordonnée et d'être en accompagnement.

Il annonce que le ministère va lancer prochainement une étude afin d'aider les producteurs et transformateurs à mieux se positionner pour les prochaines années.

Pour aider avec les enjeux de liquidités il annonce également que le 1<sup>er</sup> versement de l'ASRA sera devancé de 6 semaines et qu'il y aura un calendrier au total de 5 versements au lieu de 3.

Il termine en soulignant l'engagement des deux candidats qui remplacera David Duval et que l'élu aura de gros défis à relever mais qu'il pourra toujours compter sur le support et l'écoute de son cabinet, de son équipe.

Une période de questions suit.

**17. PRÉSENTATION DU REPRÉSENTANT DU CONSEIL CANADIEN DU PORC, M. RENÉ ROY**

Tout d'abord M. Roy souligne la participation de certains membres de l'extérieur du Québec qui viennent régulièrement aux assemblées des Éleveurs.

Il fait un survol rapide des dossiers sur lesquels le CCP travaille, plus particulièrement sur la Peste porcine africaine (PPA), les relations gouvernementales, les divers changements récents et l'environnement.

**18. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2022**

Madame Julie Leblanc, directrice des finances, présente les états financiers des Éleveurs de porcs du Québec pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022.

Par la suite M. Bernard Grandmont de la firme Raymond Chabot Grant Thornton vient faire un résumé du rapport de l'auditeur qui se trouve au début des états financiers.

Sur proposition d'Étienne Migneault, appuyée de Simon Breton, il est unanimement résolu d'adopter les états financiers des Éleveurs de porcs du Québec pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022.

Sur proposition de René Harton, appuyée de Jimmy Martin, il est unanimement résolu d'approuver la signature des états financiers des Éleveurs de porcs du Québec pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022.

Mme Leblanc termine en présentant le Plan de financement dans le contexte de réduction de l'abattage.

**Avant la pause, M. Serge Ménard, 2<sup>e</sup> vice-président des Éleveurs fait une courte intervention spéciale suite à l'annonce du ministre Lamontagne pour présenter les montants de l'ASRA. L'avance nette sera de 132,18 \$ / truie et 10,76 4 / 100 kg).**

**19. PÉRIODE D'ÉTUDE DES RÉOLUTIONS**

M. Tristan Deslauriers invite M. Keven Beauchemin, directeur général, à animer la période d'étude des résolutions.

Sur proposition de M. Luc Veilleux, appuyé de M. Jean-Pierre Audesse, il est unanimement résolu d'ouvrir la période d'étude des résolutions.

**Résolution no 1**

**Demande de participation financière du gouvernement fédéral au mécanisme de retrait temporaire des Éleveurs de porcs du Québec**

M. Keven Beauchemin procède à la lecture de la résolution.

La résolution est soumise aux délégués pour étude sur motion dûment proposée par M. William Lafond, appuyée de M. Marco Couture.

Il est proposé par M. Pierre Massie, appuyé de M. David Vincent, l'amendement suivant : au premier **CONSIDÉRANT**, retirer « et occasionnent de sérieux risques en matière de



biosécurité d'une province à l'autre » et remplacer par : « et mettent à risque les efforts de biosécurité de chacune des provinces canadiennes ».

Soumis au vote des délégués, cet amendement est majoritairement adopté (48 pour, 3 contre, 1 abstention).

Yvan Fréchette demande s'il y a d'autres amendements. Il est par la suite proposé par Mme Patricia Poulin, appuyée par M. Louis-Philippe Roy, l'amendement suivant, soit de modifier la dernière puce comme tel, retirer : « le gouvernement fédéral contribue financièrement au » et ajouter « les gouvernements du Québec et du Canada assument tous les coûts liés au... » et retirer à la fin de la phrase « d'un montant suffisant qui permettra de réduire l'impact à la ferme de ce programme ».

Soumis au vote des délégués, cet amendement est majoritairement adopté (47 pour, 5 contre, 2 abstentions).

Soumise au vote des délégués, la résolution telle qu'amendée ci-dessus fut majoritairement adoptée par l'assemblée générale des producteurs visés par le Plan conjoint des producteurs de porcs du Québec (53 pour, 1 contre, 1 abstention).

La résolution adoptée se lit comme suit :

**CONSIDÉRANT** que les détournements de porcs hors Québec ont pour effet de déstructurer la mise en marché ordonnée des porcs à l'échelle canadienne et mettent à risque les efforts de biosécurité de chacune des provinces canadiennes;

**CONSIDÉRANT** le mécanisme de retrait temporaire a pour objectif de réduire la production de porcs au Québec pour une période minimale de 5 ans;

**CONSIDÉRANT** que l'enveloppe nécessaire pour le Fonds de compensation des pertes liées à la restructuration de la production de porcs est évaluée à 85 M\$;

**CONSIDÉRANT** la mise en place d'une contribution pour les éleveurs et les éleveuses qui choisiront de rester en production afin de financer le mécanisme de retrait;

**CONSIDÉRANT** qu'une partie importante des coûts du mécanisme de retrait temporaire sera absorbée par le programme d'Assurance-stabilisation des revenus agricoles (ASRA);

**CONSIDÉRANT** l'importance de sauvegarder la pérennité du programme d'ASRA;

**CONSIDÉRANT** l'annonce du 26 août 2022 par la ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada, Marie-Claude Bibeau, d'un investissement du gouvernement fédéral de 45,3 millions de dollars en prévention et préparation à l'éventualité d'une éclosion au Canada de la Peste porcine africaine (PPA);

**CONSIDÉRANT** que le mécanisme de retrait temporaire aura pour effet de diminuer le nombre de porcs produits au Québec et par conséquent les risques d'éclosion et de propagation de la PPA;

**CONSIDÉRANT** qu'une diminution du nombre d'éleveurs ainsi que du cheptel porcin au Québec aura pour effet de réduire les sommes que le gouvernement fédéral avait prévu consacrer à la prévention et la préparation de la production porcine québécoise à l'éventualité d'une éclosion de la PPA;

**CONSIDÉRANT** la participation du gouvernement fédéral en 2008 et 2009 à de semblables programmes de réduction (Programme étendu de réforme des porcs reproducteurs et Programme de transition pour les exploitations porcines) ainsi qu'aux programmes de compensation destinés aux producteurs de tabac à l'époque où cette production s'est estompée ;

**CONSIDÉRANT** que le secteur porcin du Québec crée des retombées économiques de plus de 3,7 G\$ et 38 000 emplois directs et indirects.

**Les délégués au Plan conjoint des producteurs de porcs du Québec demandent aux Éleveurs de porcs du Québec et au Conseil canadien du porc :**

- De faire toutes les représentations nécessaires afin que les gouvernements du Québec et du Canada assument tous les coûts liés au Fonds de compensation des pertes liées à la restructuration de la production de porcs au Québec.

#### **Résolution no 2**

#### **Résolution concernant l'Assurance stabilisation des revenus agricoles**

M. Keven Beauchemin procède à la lecture de la résolution.

La résolution est soumise aux délégués pour étude sur motion dûment proposée par M. Maxime Gosselin, appuyée de Mme Patricia Poulin.

Il est proposé par M. Martin Auger, appuyé de M. Sébastien Pagé, l'amendement suivant : de faire ces 2 ajouts à la Demande aux Éleveurs :

- D'évaluer spécifiquement le positionnement de l'atelier pouponnière dans la couverture offerte par l'ASRA. C'est-à-dire, soit de l'attacher au produit porc ou au produit porcelet ;
- Que les montants excédentaires et exceptionnels à la suite d'une baisse de marge historique qui proviendront du programme Agri-stabilité ne soit pas arrimés à l'ASRA et qu'ils servent avant tout à réduire les cotisations pour le secteur porcin.

Soumis au vote des délégués, cet amendement est majoritairement adopté (40 pour, 11 contre, 0 abstention).

Soumise au vote des délégués, la résolution telle qu'amendée ci-dessus fut majoritairement adoptée par l'assemblée générale des producteurs visés par le Plan conjoint des producteurs de porcs du Québec (52 pour, 4 contre, 0 abstention).

La résolution adoptée se lit comme suit :

- CONSIDÉRANT** que le Programme d'assurance-stabilisation des revenus agricoles (ASRA) a été utilisé en 2022 pour compenser des pertes de revenus par les éleveurs de porcs non liées directement aux marchés du porc vivant ;
- CONSIDÉRANT** les récentes et significatives variations du coût de production occasionnées principalement par la hausse des coûts de l'alimentation pour les porcs qui affectent principalement les éleveurs finisseurs;
- CONSIDÉRANT** qu'une augmentation des compensations ASRA lors d'une année occasionne une augmentation des cotisations que les éleveurs paient lors des années subséquentes ;
- CONSIDÉRANT** que l'actuel modèle ASRA prend en compte des cultures associées qui diminuent le coût de production ;
- CONSIDÉRANT** que toutes les régions où il se produit des porcs ne sont pas aussi propices les unes que les autres à la culture de grains pour la production d'aliments à la ferme ou pour obtenir un revenu supplémentaire et que, conséquemment, le principe de cultures associées désavantage les éleveurs des régions où il ne se produit pas beaucoup de grains et tout simplement les éleveurs n'en produisant pas ;
- CONSIDÉRANT** que d'autres postes de dépenses sont plus importants pour les éleveurs de régions excentrées, comme les coûts de transport ;
- CONSIDÉRANT** qu'un coût de production provincial ne considère pas les particularités des régions excentrées, pourrait accentuer la concentration de la production dans les régions centrales et ainsi nuire au développement des régions périphériques et à l'occupation dynamique de leur territoire ;
- CONSIDÉRANT** qu'un nombre significatif d'éleveurs ainsi désavantagés sont des éleveurs indépendants et qu'il est important d'assurer la pérennité de tous les modèles d'affaires dans les périodes de bouleversements comme celle que la filière porcine traverse actuellement ;
- CONSIDÉRANT** que la répartition des compensations du *Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles* (ASRA) dans l'actuel modèle pour les productions porcs et porcelets attribuent, depuis 2019, 64 % de ces dernières à l'atelier engraissement et 36 % à l'atelier maternité, ce qui représente une distorsion de la réalité en production porcine au Québec et crée certaines iniquités ;
- CONSIDÉRANT** qu'il est important, dans l'application des programmes de sécurité de revenu, de respecter la capacité de payer des producteurs agricoles.

**Les délégués au Plan conjoint des producteurs de porcs du Québec demandent aux Éleveurs de porcs du Québec :**

- De faire les représentations nécessaires auprès de La Financière agricole du Québec afin :
  - D’adapter la répartition des compensations d’ASRA entre les ateliers engraissement et maternité, dans le prochain modèle (entrant en vigueur en 2024), à la réalité de la production du Québec ;
    - De faire appel, au besoin, à une expertise externe pour appuyer ces revendications.
  - D’amorcer des discussions pour évaluer de manière annuelle la répartition entre les ateliers (ne plus avoir une répartition fixe pendant la durée d’un modèle, c’est-à-dire cinq ans) ;
  - D’ajuster la méthodologie du principe de cultures associées du calcul du coût de production de l’ASRA pour mettre fin à la distorsion entre les producteurs qui en ont et ceux qui n’en ont pas ;
  - Que les diminutions de revenus des éleveurs occasionnées par les enjeux financiers des transformateurs n’occasionnent pas d’augmentation de la contribution ASRA des éleveurs dans les années subséquentes ;
  - D’évaluer spécifiquement le positionnement de l’atelier pouponnière dans la couverture offerte par l’ASRA. C’est-à-dire, soit de l’attacher au produit porc ou au produit porcelet ;
  - Que les montants excédentaires et exceptionnels à la suite d’une baisse de marge historique qui proviendront du programme Agri-stabilité ne soit pas arrimés à l’ASRA et qu’ils servent avant tout à réduire les cotisations pour le secteur porcin.

### Résolution no 3

#### Résolution Soutien aux régions périphériques

M. Keven Beauchemin procède à la lecture de la résolution.

La résolution est soumise aux délégués pour étude sur motion dûment proposée par M. Jean-Guy Hamelin, appuyée de M. Louis-Philippe Roy.

Il est proposé par M. Jean-Guy Hamelin, l’amendement suivant : à la deuxième puce retirer « de sorte à moduler les programmes existants ou à développer » et remplacer par : « par ».

Soumis au vote des délégués, cet amendement est majoritairement adopté (52 pour, 2 contre, 2 abstentions).

Il est proposé par M. Anthony Gauthier, secondé par Martin Boutin l’amendement suivant : au cinquième **Considérant** retirer « pour les éleveurs et les éleveuses de plusieurs régions.

Soumis au vote des délégués, cet amendement est majoritairement adopté (53 pour, 3 contre, 0 abstention).

Il est proposé par M. Simon Breton, secondé par Luc Veilleux l’amendement suivant : ajouter une troisième puce qui se lit comme suit : « De réévaluer les mécanismes de compensation pour le transport (péréquation et compensation interrégion) ».

Soumis au vote des délégués, cet amendement est majoritairement adopté (44 pour, 2 contre, 3 abstentions).

Il est proposé par M. Anthony ??, l'amendement suivant : d'ajouter à la fin de la 1<sup>ère</sup> puce : « ...et de la disposition du lisier) ». Cet amendement n'est pas soumis à un vote.

Soumise au vote des délégués, la résolution telle qu'amendée ci-dessus fut majoritairement adoptée par l'assemblée générale des producteurs visés par le Plan conjoint des producteurs de porcs du Québec (54 pour, 3 contre, 3 abstentions).

La résolution adoptée se lit comme suit :

**CONSIDÉRANT** que la filière porcine traverse une crise exceptionnelle ayant un impact majeur sur la santé financière des entreprises d'élevages ;

**CONSIDÉRANT** que les résultats du sondage auprès des entreprises agricoles du Québec présentés par l'UPA le 12 avril révèlent que l'agriculture, plus particulièrement les entreprises en démarrage et les fermes d'élevage dans les régions éloignées (coûts élevés de transport du bétail et de l'alimentation) est plus impactée que d'autres secteurs par le contexte économique défavorable ;

**CONSIDÉRANT** qu'une augmentation des compensations ASRA lors d'une année occasionne une augmentation des cotisations que les éleveurs paient lors des années subséquentes ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de trouver des mesures transitoires équitables pour l'ensemble des éleveurs ;

**CONSIDÉRANT** que la fermeture de l'abattoir de Vallée-Jonction entrainera une augmentation des coûts de transport;

**CONSIDÉRANT** les retombées de la production porcine et ces répercussions sur la vitalité des régions du Québec

**Les délégués au Plan conjoint des producteurs de porcs du Québec demandent aux Éleveurs de porcs du Québec :**

- Que soit instauré un programme d'aide financière non-arrimé à l'ASRA pour les coûts plus importants pour les régions périphériques (comme les coûts de transport du bétail et de l'alimentation et de la disposition du lisier)
- De faire les représentations nécessaires auprès des gouvernements du Québec et du Canada afin de mettre en place des mesures particulières (régionalisation) permettant le maintien de la production porcine dans toutes les régions éloignées du Québec par de nouveaux programmes répondant à cet objectif
- De réévaluer les mécanismes de compensation pour le transport (péréquation et compensation interrégion)

**Résolution no 4**  
**Intervention gouvernementale d'urgence**

M. Keven Beauchemin procède à la lecture de la résolution.

La résolution est soumise aux délégués pour étude sur motion dûment proposée par M. Sébastien Pagé, appuyée de M. Étienne Migneault.

Il est proposé par M. Martin Viens, appuyé de M. René Roy, d'apporter la précision suivante à la première puce : d'ajouter après ...des instances gouvernementales appropriées, la parenthèse suivante : (fédérales et provinciales).

Soumis au vote des délégués, cet amendement est majoritairement adopté (56 pour, 0 contre, 2 abstentions).

Soumise au vote des délégués, la résolution telle qu'amendée ci-dessus fut adoptée à la majorité par l'assemblée générale des producteurs visés par le Plan conjoint des producteurs de porcs du Québec (57 pour, 0 contre, 0 abstentions).

La résolution adoptée se lit comme suit :

- CONSIDÉRANT** que l'élevage porcin est, depuis plusieurs années, un fleuron québécois ;
- CONSIDÉRANT** que le soutien financier obtenu du gouvernement est peu adapté à la période de bouleversements que le secteur porcin traverse et que l'accompagnement de la part des principaux dirigeants élus du gouvernement du Québec est insuffisant ;
- CONSIDÉRANT** l'ampleur des bouleversements que vit la filière porcine québécoise actuellement et le niveau d'urgence conséquent pour une intervention gouvernementale plus rapide et plus importante ;
- CONSIDÉRANT** que le programme ASRA, devant une telle crise, ne peut à lui seul maintenir une rentabilité des fermes porcines, malgré une intervention rapide.

**Les délégués au Plan conjoint des producteurs de porcs du Québec demandent aux Éleveurs de porcs du Québec**

- De faire toutes les représentations nécessaires auprès des instances gouvernementales appropriées (fédérales et provinciales) pour qu'un soutien financier gouvernemental soit octroyé aux éleveurs et aux éleveuses de porcs plus rapidement que le programme ASRA peut le faire et sans arrimage avec ce dernier ;
- De faire les représentations nécessaires auprès du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec pour obtenir un meilleur engagement de sa part et de la part de son ministère pour qu'ils soient des alliés efficaces pour l'industrie porcine qui vit de grands changements structurels et pour que ce soutien se traduise par un plus grand engagement financier, et ce, à court terme.



**Résolution d'urgence no 5**  
**Déficit de services de transport**

M. Keven Beauchemin procède à la lecture de la résolution d'urgence.

La résolution est soumise aux délégués pour étude sur motion dûment proposée par M. René Roy, appuyée de M. Mathieu Bisson.

Soumise au vote des délégués, la résolution telle que déposée fut adoptée à l'unanimité par l'assemblée générale des producteurs visés par le Plan conjoint des producteurs de porcs du Québec (50 pour, 0 contre, 1 abstention).

Sur proposition de M. Louis-Philippe Roy, appuyée de Sylvain Bouffard il est unanimement résolu de clore la période d'étude des résolutions.

**20. DIVERS**

Yvan Fréchette mentionne que lors du conseil d'administration de la veille, l'ordre du jour de demain matin a été modifié et qu'il a été décidé qu'il n'y aura pas de huis clos et la rencontre de 8 h 00 sera ouverte à tous.

Aussi, à la suite de la présentation des états financiers M. Martin Boutin s'interroge sur la politique de placements des Éleveurs et du risque de ces placements qui ont été pris. Mme Julie Leblanc, directrice des finances, explique que ce sont des placements stables avec un bon taux de rendement avec une stratégie de long terme. Après étude et suggéré par la Banque Nationale, ce sont des placements à risque mais qui sont conservateurs.

**21. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE DU PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS DE PORCS DU QUÉBEC**

L'assemblée générale annuelle des producteurs visés par le plan conjoint est unanimement ajournée.

**22. REPRISE (9 JUIN À 8 H 00) – DE L'ASSEMBLÉE DU PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS DE PORCS DU QUÉBEC VERS 8 H 10**

Sur proposition de M. Yvan Morneau appuyé de M. Pierre-Paul Lavergne il est unanimement résolu de reprendre l'assemblée.

**23. MÉCANISME DE RETRAIT DE LA PRODUCTION ET ÉCOULEMENT DES PORCS**

Pour faire suite à la rencontre Zoom du 5 juin concernant le mécanisme de retrait temporaire dont plus de 400 membres ont participé, il a été jugé important d'y revenir et de répondre à davantage de questions.

M. Benoit Désilets, directeur général adjoint parle de la situation actuelle et présente la boîte à outils des Éleveurs. Par la suite il fait un retour sur le mécanisme de retrait temporaire, entre autres les bâtiments d'élevage visés, les objectifs de la réduction, les critères admissibilité, etc.

Un période de question suit.

**24. DOSSIERS ET ENJEUX DE LA MISE EN MARCHÉ**

Par manque de temps ce point qui devait être présenté par Claudine Lussier, directrice de la mise en marché est reporté ultérieurement.

**25. MISE AU POINT SUR LE PROJET DE CONSOLIDATION DES TI**

Par manque de temps ce point qui devait être présenté par François Dumais, directeur des technologies de l'information est reporté ultérieurement.

**26. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE DU PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS DE PORCS DU QUÉBEC**

Sur motion dûment proposée par M. Étienne Migneault, appuyée par M. Jean-Pierre Audesse, il est unanimement adopté de lever l'assemblée.

---

Keven Beauchemin, directeur général

Procès-verbal  
Assemblée générale semi-annuelle des  
Éleveurs de porcs du Québec du 10  
novembre 2023

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SEMI-ANNUELLE  
LES ÉLEVEURS DE PORCS DU QUÉBEC**

Hôtel Château Laurier, Québec  
Le 10 novembre 2023

---

Petit -déjeuner et conférence de M. Ernest Desrosiers, pdg de La financière agricole du Québec avant l'ouverture de l'assemblée.

**1. MOT D'OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SEMI-ANNUELLE DES ÉLEVEURS DE PORCS DU QUÉBEC**

M. Tristan Deslauriers, directeur des relations publiques et secrétaire général, procède à l'ouverture de l'assemblée générale semi-annuelle des Éleveurs de porcs du Québec, le 10 novembre 2023 et il donne quelques conseils sur le déroulement de l'assemblée.

**ADOPTION DE L'OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE SEMI-ANNUELLE**

Sur proposition de M. Pierre-Paul Lavergne, appuyée de M. Étienne Migneault, il est unanimement convenu d'ouvrir l'Assemblée semi-annuelle du 10 novembre 2023.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Après lecture de l'avis de convocation par M. Keven Beauchemin, directeur général, sur proposition de M. Martin Viens, appuyée de Mme Ève St-James, il est unanimement convenu d'adopter l'avis de convocation en date du 20 octobre 2023.

**3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

À la suite de la présentation du projet d'ordre du jour, il est proposé par M. Jordy Pirson, appuyée de M. René Roy, d'adopter le projet d'ordre du jour ci-dessous :

Le vendredi 10 novembre 2023		
Petit-déjeuner – salle des Plaines	8 h 00	
<i>Conférence La Financière agricole du Québec Ernest Desrosiers, président-directeur général</i>	8 h 30	30 min
<b>1. Mot d'ouverture de l'assemblée</b> <i>Louis-Philippe Roy, président</i>	9 h 00	10 min
<b>2. Adoption de l'avis de convocation</b>		
<b>3. Adoption de l'ordre du jour</b>		
<b>4. Présentation Conseil canadien du porc</b> <i>René Roy, président</i>	9 h 10	10 min
<b>5. Lancement du PAMT numérique en production porcine</b> <i>Louise Munger, agente développement pédagogique, Agricarrières</i>	9 h 20	10 min
<b>6. Allocution du président général de l'Union des producteurs agricoles</b> <i>Martin Caron</i>	9 h 30	10 min

<b>7. Planification stratégique</b> <i>Keven Beauchemin, directeur général</i>	9 h 40	10 min
<b>8. État de la situation des marchés et principaux dossiers économiques</b> <i>Benoit Désilets, directeur général adjoint</i>	9 h 50	30 min
<b>9. Variabilité du secteur porcin : Présentation du plan d'action d'Olymel et perspectives d'avenir</b> <i>Yanick Gervais, Président-directeur général</i>	10 h 20	30 min
<b>Pause</b>	10 h 50	10 min
<b>10. Écoulement des porcs</b> <i>Francis Arsenault, directeur des opérations</i>	11 h 00	20 min
<b>11. Modifications au Règlement sur la production et la mise en marché des porcs - Mode de gestion de la réduction de la production</b> <i>Claudine Lussier, directrice de la mise en marché</i>	11 h 20	20 min
<b>12. Consolidation systèmes TI et incident de cybersécurité</b> <i>François Dumais, directeur des technologies de l'information</i>	11 h 40	20 min
<b>13. Adoption et lancement de la charte EDI</b> <i>Tristan Deslauriers, directeur des relations publiques et secrétaire général</i> <i>Valérie Fortier, présidente Agricultrices du Québec</i>	12 h 00	5 min
<b>14. Adoption du règlement modifiant le règlement sur les contributions des producteurs de porcs</b> <i>Tristan Deslauriers, directeur des relations publiques et secrétaire général</i>	12 h 05	5 min
<b>15. Porc Show 2023</b> <i>Marie-Ève Lepage-Boudreau, responsable des événements</i>	12 h 10	5 min
<b>16. Stratégie marketing – nouvelle campagne</b> <i>Danielle Vaillant, directrice marketing</i>	12 h 15	15 min
<b>17. Mot de clôture d'assemblée</b> <i>Louis-Philippe Roy, président</i>	12 h 30	5 min
<b>18. Levée de l'assemblée</b>	12 h 35	

#### **ALLOCUTION DU PRÉSIDENT DES ÉLEVEURS DE PORCS DU QUÉBEC**

M. Louis-Philippe Roy, président de Éleveurs de porcs du Québec remercie et souhaite la bienvenue à tous et à toutes à la 32<sup>e</sup> Assemblée semi-annuelle des Éleveurs de porcs du Québec et souligne la grande participation de la nouvelle formule petit-déjeuner.

Il tient à remercier tous les éleveurs et éleveuses pour la confiance qu'ils lui ont témoignée en l'ayant élu 13<sup>e</sup> président des Éleveurs lors de l'AGA de juin dernier.

Il parle de la période difficile que vivent les éleveurs et éleveuses depuis plusieurs années et insiste sur le fait que tous les efforts sont faits par l'organisation pour aider à la surmonter. Il souligne entre autres l'entente avec Olymel pour l'écoulement ordonné et équitable des porcs en surplus.

Il est conscient que ce sont des temps durs pour plusieurs et souligne qu'il y a des ressources disponibles pour les aider, par exemple l'ACFA qui offre un soutien à ceux et celles qui en ont besoin.

La planification stratégique est un dossier important qui fera office de ligne directrice pour obtenir les objectifs à long terme.

Il remercie la permanence pour son travail dévoué, surtout lors des dernières semaines, avec la cyberattaque. Sans le travail ardu de l'équipe, les Éleveurs n'existeraient pas.

#### **4. PRÉSENTATION DE M. RENÉ ROY, PRÉSIDENT DU CONSEIL CANADIEN DU PORC**

M. René Roy présente le rapport des activités du CCP effectuées depuis la dernière année et des travaux à venir au niveau provincial. Quelques questions suivent sa présentation.

#### **5. LANCEMENT DU PAMT NUMÉRIQUE EN PRODUCTION PORCINE**

Mme Louise Munger, agente de développement pédagogique AGRICarrières, présente le Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT) offert en production porcine et qui aide les éleveurs et les éleveuses à former leurs employé.e.s directement à la ferme.

#### **6. ALLOCUTION DE M. MARTIN CARON, PRÉSIDENT GÉNÉRAL DE L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES**

M. Caron débute son allocution en soulignant qu'il a bien apprécié l'hommage à David Duval. Il mentionne que l'équipe des Éleveurs de porcs fait partie de la grande équipe de l'UPA et que c'est une « belle gang » avec laquelle il apprécie discuter et travailler.

Il souligne la tournée du mois de juin « Mangeons Local » à la ferme/boutique La Jambonnière qu'il a beaucoup apprécié.

Il parle des enjeux et des consultations qui sont présentées auprès du MAPAQ concernant le territoire agricole. Il est important de pouvoir donner des outils à la relève afin de s'assurer que les terres agricoles demeurent entre les mains de producteurs et productrices agricoles.

Il aborde par la suite les sujets de l'environnement, du contexte économique et de tous les défis que les producteurs et productrices doivent faire face quotidiennement. À cause de tous ces enjeux difficiles, l'UPA a décidé en conseil d'administration de procéder à une mobilisation qui aura lieu le 6 décembre directement au Parlement. Il s'agit d'un cri du cœur.

Une période de questions suit.

#### **7. PLANIFICATION STRATÉGIQUE**



M. Keven Beauchemin, directeur général, présente la planification stratégique des Éleveurs de porcs du Québec. Pour se remettre dans le contexte, il faut voir où nous allons, mais aussi comprendre le passé. Une planification stratégique permet de guider et de déterminer des objectifs précis, pour ainsi déterminer les actions nécessaires qui doivent être prises. Il élabore tout le processus qui a été fait ainsi que les étapes à venir.

#### **8. ÉTAT DE LA SITUATION DES MARCHÉS ET PRINCIPAUX DOSSIERS ÉCONOMIQUES**

M. Benoit Désilet, directeur général adjoint, présente l'état des dossiers des affaires économiques des Éleveurs et l'état des marchés, le contexte des marchés, les travaux sur le nouveau modèle coût de production, la stratégie pour le soutien et l'accompagnement des entreprises porcines, le mécanisme de retrait, la réflexion des Naisseurs.

#### **9. VARIABILITÉ DU SECTEUR PORCIN : PRÉSENTATION DU PLAN D'ACTION D'OLYME ET PERSPECTIVES D'AVENIR**

M. Louis-Philippe Roy remercie M. Yanick Gervais, président-directeur général d'Olymel, d'avoir accepté sans hésiter, de prendre la parole à l'ASA. Malgré les enjeux, M. Roy croit qu'il est important que tout le monde travaille ensemble pour ainsi de comprendre la réalité de chacun.

M. Yanick Gervais débute sa présentation en parlant du marché qui est très tumultueux partout dans le monde et qui affecte naturellement le marché porcin au Québec. Il comprend les enjeux que tous les éleveurs et éleveuses vivent au quotidien, mais il assure qu'Olymel veut être intervenant dans la filière et indique qu'en ayant le meilleur porc au monde cela aide énormément lors d'échanges commerciaux.

Il parle des programmes TET, l'optimisation des opérations, de la fermeture de Vallée-Jonction, du projet « Porc idéal », et des perspectives d'Olymel.

Il termine en précisant que la situation dans l'industrie du porc va demeurer difficile dans les prochains trimestres, mais qu'Olymel poursuit son engagement fort de ramener la filière porcine québécoise à un niveau de création de valeur digne de la qualité du porc produit ici.

Une période de questions suit.

#### **10. ÉCOULEMENT DES PORCS**

M. Francis Arsenault, directeur des opérations, débute sa présentation en se penchant sur l'arrêt du détournement des porcs hors Québec à l'automne 2023, l'entente avec les acheteurs pour l'abattage de ces porcs et des nouvelles assignations faites. Il poursuit avec la gestion prévue en janvier 2024, du contrôle des porcs en attente, des nouvelles assignations à venir en 2024, du processus en continu du mécanisme de retrait et des nouvelles assignations.

Par la suite, il aborde le sujet de la déclaration des entrées de porcelets en finition et expose les raisons qui rendent pertinent d'en discuter à ce moment. Il termine sa présentation en énumérant les étapes à venir sur la fermeture de Vallée-Jonction.

Une période de questions suit.

**11. MODIFICATION AU RÈGLEMENT SUR LA PRODUCTION ET LA MISE EN MARCHÉ DES PORCS – MODE DE GESTION DE LA RÉDUCTION DE LA PRODUCTION**

Étant donné l'importance de ce point à discuter et les contraintes de temps, M. Tristan Deslauriers propose à l'audience de le reporter à une prochaine assemblée générale en virtuel qui sera convoquée par la présidence dans les prochaines semaines. À la suite d'un vote, il est accepté unanimement de reporter ce point, mais dans un délai maximal de 30 jours suivant l'ajournement

**12. CONSOLIDATION SYSTÈMES TI ET INCIDENT DE CYBERSÉCURITÉ**

M. François Dumais, directeur des technologies de l'information, débute sa présentation en résumant le cyber incident qui a touché le système informatique des Éleveurs le 24 octobre dernier et du travail qui a été effectué pour résoudre cet incident.

Il présente par la suite les avancements et la projection du programme de consolidation des systèmes TI qui portera le nom de « Porctail ».

Une période de questions suit.

**13. ADOPTION ET LANCEMENT DE LA CHARTE EDI**

M. Tristan Deslauriers explique que seulement 32 % des membres des Éleveurs sont des femmes et qu'aucune femme, avant la nomination d'Eve St-James siégeait au conseil d'administration.

Après avoir travaillé conjointement avec les Agricultrices du Québec, les Éleveurs ont donc élaboré une charte EDI qui viendra chapeauter plusieurs actions dans ce domaine, particulièrement la place des femmes. Notre organisation est la première production au Québec à mettre cela en place et que cela démontre le leadership des ÉPQ. Il résume par la suite les prochaines étapes et fait la lecture de l'engagement de l'organisation. Un vote suit et l'engagement est accepté à l'unanimité.

Mme Valérie Fortier, présidente des Agricultrices du Québec, vient parler brièvement de la démarche du projet.

**14. ADOPTION DU RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES CONTRIBUTIONS DES PRODUCTEURS DE PORCS**

M. Tristan Deslauriers présente la modification du Règlement. Les ÉPQ ont cessé de prélever la contribution pour les frais de la grève puisque le montant dû à Olymel a été remboursé. Il fait la lecture de la conclusion de la résolution qui se lit comme suit :

## **Abrogation des articles réglementaires relatifs à la contribution spéciale pour les frais de la grève de Vallée-Jonction**

**CONSIDÉRANT** les articles 2.3 et 9.2 du Règlement les contributions des producteurs de porcs (le « Règlement »);

**CONSIDÉRANT** que les frais de la grève ont été entièrement remboursés;

**CONSIDÉRANT** que l'avis prévu à l'article 9.2 du Règlement a été publié sur le site internet des Éleveurs de porcs du Québec (les « Éleveurs ») le 26 juin 2023 et transmis aux producteurs par infolettre à cette même date;

**CONSIDÉRANT** que les Éleveurs ont cessé la perception de la contribution spéciale prévue à l'article 2.3 le 1<sup>er</sup> juillet 2023, et ce, conformément à l'article 9.2;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'abroger les articles du Règlement relatifs à cette contribution spéciale;

**CONSIDÉRANT** l'article 18.1 du Plan conjoint des producteurs de porcs;

**CONSIDÉRANT** la résolution du conseil d'administration des Éleveurs du 8 novembre 2023 et les résolutions du comité de mise en marché et du comité finisseurs adoptant le texte du Règlement modifiant le Règlement sur les contributions des producteurs de porcs dans le contexte décrit ci-haut.

**EN CONSÉQUENCE,**

**SUR UNE PROPOSITION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE, LES DÉLÉGUÉ.S AU PLAN CONJOINT RÉUNI.E.S EN ASSEMBLÉE SEMI-ANNUELLE LE 10 NOVEMBRE 2023 CONVIENNENT UNANIMEMENT :**

**D'ADOPTER** le Règlement modifiant le Règlement sur les contributions des producteurs de porcs suivant :

1. Les articles 2.3 et 9.2 du Règlement sur les contributions des producteurs de porcs (chapitre M-35.1, r. 280) sont abrogés.
2. Le présent règlement entre en vigueur à la date de sa publication à la Gazette officielle du Québec.

**DE MANDATER** la direction générale des Éleveurs d'effectuer toute démarche requise à l'entrée en vigueur de ce règlement.

Soumise au vote, cette proposition d'amendement est adoptée à l'unanimité.

## **15. PORC SHOW 2023**

Mme Marie-Ève Lepage-Boudreau présente la programmation du prochain Porc Show qui aura lieu les 12 et 13 décembre au Centre des congrès de Québec et qui fêtera son 10<sup>e</sup> anniversaire. Elle présente le panel et l'horaire de l'événement.

#### **16. STRATÉGIE MARKETING – NOUVELLE CAMPAGNE DE COMMUNICATION**

Mme Danielle Vaillant, directrice du marketing, expose les sujets de sa présentation qui sont : le contexte alimentaire, la mise en valeur du produit et de la profession, des partenariats et de l'enlignement marketing pour 2024.

Elle présente la campagne marketing de l'automne qui a valorisé les éleveuses et éleveurs régionaux avec des recettes associées aux régions.

Elle poursuit en parlant de son petit dernier, le lancement le 23 novembre du Tome 2 du livre de recettes « C'est qui le chef? » qui sera remis à tous et à toutes à la sortie de l'assemblée.

Elle conclut en parlant des partenariats avec la SAQ et avec Les Alouettes. Le pdg des Alouettes parle de l'importance de ce partenariat dans une courte vidéo.

Quelques questions suivent.

#### **17. MOT DE CLÔTURE D'ASSEMBLÉE**

M. Louis-Philippe Roy s'adresse à la salle pour le mot de clôture. Il espère que tous et toutes ont apprécié les deux jours d'assemblée, en particulier le Forum stratégique de la veille. Il remercie tous les conférenciers et conférencières qui y ont participé.

Il souligne l'importance du Plan conjoint, qui est un rapport de force et qu'il faut travailler ensemble. Il parle de l'importance de l'implication de tous et de toutes dans les projets des Éleveurs de porcs du Québec. Il y a encore beaucoup de travail à faire pour les prochains mois, mais en travaillant ensemble le meilleur est à venir.

Il termine en annonçant que la prochaine AGA sera tenue à Saint-Hyacinthe et remercie tout le monde pour leur participation au Forum stratégique et à l'Assemblée.

#### **18. AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE DES ÉLEVEURS DE PORCS DU QUÉBEC**

Compte tenu du report du point 11 à une prochaine assemblée virtuelle qui sera convoquée d'ici les 30 prochains jours, il est voté unanimement à l'ajournement de l'assemblée semi-annuelle des Éleveurs de porcs du Québec le 10 novembre 2023 à 12 h 35.

#### **REPRISE DE L'ASSEMBLÉE SEMI-ANNUELLE DES ÉLEVEURS DE PORCS DU QUÉBEC LE 8 DÉCEMBRE 2023 À 11 H 00 EN MODE VIRTUEL**

M. Tristan Deslauriers ouvre l'assemblée et fait un rappel du décorum.

Il cède la parole à M. Keven Beauchemin, directeur général pour la lecture de l'ordre du jour.

### PROJET D'ORDRE DU JOUR

11h00	10	10min.	<b>19.</b> Mot d'ouverture (reprise de l'assemblée) <i>Louis-Philippe Roy, président</i>
11h10	12	80min.	<b>20.</b> Modification du Règlement sur la production et la mise en marché des porcs (Mode de gestion de la réduction de la production) <b>13</b> <i>Julien Santerre, président du comité de mise en marché</i> <b>14</b> <i>Claudine Lussier, directrice de la mise en marché</i>
12h30	15		<b>16</b> Levée de l'assemblée

#### **19. MOT D'OUVERTURE (REPRISE DE L'ASSEMBLÉE)**

M. Louis-Philippe Roy désire revenir sur quelques points d'information depuis l'Assemblée semi-annuelle du 10 novembre dernier entre autres sur l'évolution et le déroulement du mécanisme de retrait temporaire et des dates du 1<sup>er</sup> concours et 2<sup>e</sup> concours. Il rappelle de ne pas hésiter à contacter le département de mise en marché des Éleveurs pour toute question.

Il parle également des impacts qu'aura la fermeture de Vallée-Jonction, ce sera difficile, mais il est important que toutes les régions touchées fassent preuve de compréhension, de patience et qu'il faudra s'entraider. Les Éleveurs seront là. Aussi pour mieux prévoir la période des fêtes il est très important que toutes les déclarations de volume soient bien faites.

#### **20. MODIFICATION DU RÈGLEMENT SUR LA PRODUCTION ET LA MISE EN MARCHÉ DES PORCS (MODE DE GESTION DE LA RÉDUCTION DE LA PRODUCTION)**

Mme Claudine Lussier, directrice de la mise en marché et M. Julien Santerre, président du Comité de mise en marché Finisseurs présentent les travaux qui ont été faits dans le cadre du comité de travail AQINAC-Sollio-Éleveurs.

Mme Lussier élabore le mandat du Comité, par la suite elle présente le mode gestion de la réduction de la production entre autres comment a été établi le mécanisme de retrait temporaire et les grandes orientations définies à ce jour. Elle fait également un résumé en forme schématisé des travaux du comité.

Suivant la présentation, Mme Lussier ainsi que M. Santerre répondent à diverses questions.

Par la suite, Mme Lussier procède à la lecture du libellé de la résolution modifiant le Règlement sur la production et la mise en marché des porcs.

Tristan Deslauriers donne quelques instructions concernant la procédure du vote et mentionne que les délégués ont reçu par courriel les instructions pour accéder à l'interface du vote électronique.

Le vote est demandé et il est résolu d'adopter à majorité (38 pour et 2 abstentions) la Résolution modifiant le Règlement sur la production et la mise en marché des porcs.

La résolution adoptée se lit comme suit :

**Les délégués au Plan conjoint des producteurs de porcs du Québec :**

Autorisent et approuvent les Éleveurs de porcs du Québec à exercer les pouvoirs prévus aux articles 93 et 98 de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche concernant, entre autres, la gestion des périodes de restriction de mise en marché, ainsi que certaines dispositions ayant trait à la gestion des surplus et aux volumes de référence (VDR)

Mme Lussier poursuit en élaborant les prochaines étapes des travaux et termine en remerciant tous ses collègues aux Éleveurs.

**21. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

M. Louis-Philippe Roy remercie les personnes qui ont participé à la reprise de l'assemblée. Il est conscient que la filière est dans une période de turbulence, mais il souligne que l'organisation est capable de réaliser des dossiers et de les mener à bon port malgré tout le travail que 2024 va apporter. Il souhaite également à tous et à toutes de Joyeuses Fêtes et de prendre du temps pour se reposer et prendre du temps en famille. Il invite tout le monde à participer au Porc Show qui se tiendra les 10 et 11 décembre.

---

Keven Beauchemin, directeur général

## Résolutions soumises en assemblée générale annuelle 2024

## Résolution #1

### Plan de soutien et d'accompagnement pour les entreprises porcines

- CONSIDÉRANT** que l'élevage porcin est, depuis plusieurs années, un fleuron québécois ;
- CONSIDÉRANT** que les Éleveurs de porcs du Québec (ci-après « Éleveurs ») ont dû signer une Convention de mise en marché des porcs 2023-2026 obligeant les éleveuses et éleveurs à faire de nouveaux sacrifices du côté du prix ;
- CONSIDÉRANT** que les éleveuses et éleveurs de porcs ont fait plus que leur part pour aider les transformateurs lors de périodes économiquement critiques pour eux (rabais octroyés en 2022 et 2023) ;
- CONSIDÉRANT** l'importance de soutenir les entreprises porcines qui investissent dans la biosécurité et le bien-être animal afin de produire une viande qui répond aux attentes des marchés ;
- CONSIDÉRANT** que la contribution du programme d'assurance-stabilisation des revenus agricoles (ASRA) est retenue complètement sur la première avance de l'année ce qui peut affecter les liquidités des éleveuses et éleveurs de porcs, déjà très impactés par les différents aléas économiques ;
- CONSIDÉRANT** que les Éleveurs ont mis en place un programme de retrait temporaire de la production porcine, pour arrimer la production à la capacité d'abattage ;
- CONSIDÉRANT** que les Éleveurs ont développé un plan de soutien et d'accompagnement des entreprises porcines ;
- CONSIDÉRANT** que ce plan permet, notamment, de soutenir l'établissement d'une relève dans les fermes porcines ;
- CONSIDÉRANT** que les Éleveurs ont ainsi mis tous les efforts et réalisé toutes les actions nécessaires pour répondre à la volonté du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), de voir l'industrie porcine se doter d'un plan à la suite duquel il a promis être aux côtés des éleveuses et éleveurs de porcs ;
- CONSIDÉRANT** l'engagement du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, notamment lors de l'assemblée générale annuelle 2023 des Éleveurs, de supporter les éleveuses et éleveurs s'ils s'entendaient avec les Acheteurs à l'intérieur d'une convention signée et non arbitrée.



## **EN CONSÉQUENCE**

Les délégué.e.s à l'Assemblée générale annuelle des Éleveurs de porcs du Québec demandent :

- Au gouvernement du Québec et à La Financière agricole du Québec :
  - De mettre en place les mesures de soutien et d'accompagnement prévues au plan développé par les Éleveurs et d'octroyer les ressources matérielles, humaines et financières nécessaires à sa réalisation.

## Résolution #2

### Aide aux régions périphériques

- CONSIDÉRANT** qu'un certain nombre d'éléments font en sorte que le coût de production moyen d'un porc peut diverger d'une région à l'autre du Québec (ex. : la prédominance de la production de maïs et de soya, les coûts de transport des porcs vs la distance des abattoirs, les coûts de disposition des lisiers, le niveau de spécialisation des entreprises, les sources de revenus complémentaires, l'accès à la main-d'œuvre, etc.) ;
- CONSIDÉRANT** que certaines régions périphériques doivent assumer des coûts importants de transport et que les conditions pédoclimatiques limitent la production de certaines céréales, comparativement à d'autres régions centrales du Québec ;
- CONSIDÉRANT** que les cultures associées sont à l'origine d'une bonne proportion de la baisse de la couverture ASRA avec le nouveau modèle de coût de production 2024-2028 ;
- CONSIDÉRANT** que le principe de moyenne provinciale du programme d'assurance-stabilisation des revenus agricoles ne permet pas d'indemniser équitablement les éleveuses et éleveurs de toutes les régions ;
- CONSIDÉRANT** que la fermeture de l'abattoir de Vallée-Jonction change le portrait de la production en défaveur des régions maintenant plus éloignées des abattoirs.

#### EN CONSÉQUENCE

Les délégué.e.s à l'assemblée générale annuelle des Éleveurs de porcs du Québec demandent :

- Au gouvernement du Québec et à La Financière agricole du Québec :
  - De proposer une réponse adaptée aux réalités des entreprises porcines des régions périphériques ;
  - De développer des programmes complémentaires pour les régions périphériques où les programmes actuels n'interviennent pas de façon optimale.
- Aux Éleveurs de porcs du Québec :
  - De faire les représentations nécessaires pour la réception de l'étude de la FADQ d'ici deux mois ;
  - De commander, auprès d'un expert externe et indépendant, une étude sur les fermes porcines en région périphérique.

## Résolution #3

### Déclarations obligatoires des entrées de porcelets en engraissement et du volume annuel prévu

- CONSIDÉRANT** que les déclarations d'entrée de porcelets en engraissement et la déclaration de l'augmentation de production sont obligatoires depuis plusieurs années au Québec en vertu des articles 6 et 6.1 du *Règlement sur la production et la mise en marché des porcs* ;
- CONSIDÉRANT** que le non-respect de cette obligation entraîne des surplus non prévus dans les usines d'abattages ;
- CONSIDÉRANT** que la fermeture de l'usine de Vallée-Jonction entraîne une diminution de la capacité d'abattage de la province ;
- CONSIDÉRANT** que depuis quelques années, le détournement de porcs est devenu une pratique courante et que la filière doit améliorer la précision et la constance de ses prévisions afin de réduire les détournements ;
- CONSIDÉRANT** que la planification des abattages serait plus précise en tenant compte de la prévision du volume annuel produit par producteur, productrice ou par regroupement de producteurs, productrices ;
- CONSIDÉRANT** que l'article 4.3.2 de la Convention de mise en marché des porcs 2023-2026 prévoit que les éleveurs et éleveuses doivent transmettre les déclarations d'entrée de porcelets ainsi que les dates de fin de lots 17 semaines à l'avance ;
- CONSIDÉRANT** que l'article 4.3.5 de la Convention de mise en marché des porcs 2023-2026 prévoit que les éleveurs et éleveuses doivent transmettre les inventaires de porcs par site de production lors de changement de période d'assignation ;
- CONSIDÉRANT** que de mettre un système obligatoire en place, avec des frais de mise en marché supplémentaires pour les retardataires, pourrait améliorer grandement la précision et la constance des déclarations et ainsi réduire les détournements ;
- CONSIDÉRANT** qu'un délai maximum de 21 jours est largement suffisant pour permettre aux éleveurs et éleveuses de faire leur déclaration d'entrée de porcelets sur le site d'engraissement.

## EN CONSÉQUENCE

Les délégué.e.s à l'assemblée générale annuelle des Éleveurs de porcs du Québec demandent :

- Aux Éleveurs de porcs du Québec :
  - De conserver le système obligatoire de déclarations d'entrées de porcelets accordant un délai de 21 jours après l'entrée dans le bâtiment d'engraissement ou de finition pour compléter la déclaration.
  - D'ajouter à la réglementation :
    - Qu'en défaut de produire la déclaration en bonne et due forme et dans les délais requis, des frais supplémentaires de mise en marché seront chargés au propriétaire des animaux ;
    - Que l'éleveuse ou l'éleveur doit déclarer un an d'avance ses prévisions de production de porcs par site et de mettre à jour ces données chaque trimestre.

## Résolution #4

### Déclarations obligatoires des prévisions de production dans les maternités

**CONSIDÉRANT** que les Éleveurs de porcs du Québec n'ont aucune réglementation obligeant les éleveuses et éleveurs à déclarer les sevrages de porcelets et les prévisions de production ;

**CONSIDÉRANT** que les entreprises propriétaires de truies possèdent des données importantes sur la prévision du nombre de porcelets entrant dans la production qui permettrait une gestion proactive du volume de porcs livré aux abattoirs ;

**CONSIDÉRANT** que la filière doit améliorer la précision et la constance de ses prévisions afin de réduire les détournements et rétablir un écoulement stable et continu des porcs d'abattage ;

**CONSIDÉRANT** que la filière porcine québécoise est en période de décroissance et qu'il est nécessaire d'éviter les dépenses imprévisibles ;

**CONSIDÉRANT** que la réglementation oblige les éleveuses et éleveurs qui reçoivent des porcelets à les déclarer dans un délai maximal de 21 jours ;

**CONSIDÉRANT** que cette obligation doit être élargie à l'ensemble des éleveuses et éleveurs de porcs de la province ;

#### **EN CONSÉQUENCE**

Les délégué.e.s à l'assemblée générale annuelle des Éleveurs de porcs du Québec demandent :

- Aux Éleveurs de porcs du Québec :
  - De modifier le Règlement sur la production et la mise en marché des porcs pour obliger les éleveuses et éleveurs à déclarer les sevrages dans un délai maximal de 21 jours ainsi que le site vers lequel les porcelets seront vendus;
  - Que l'éleveuse ou l'éleveur doit déclarer un an d'avance ses prévisions de production de porcs par site et de mettre à jour ces données chaque trimestre.

## Résolution #5

### Reconnaitre le caractère essentiel des travailleuses et travailleurs étrangers temporaires

- CONSIDÉRANT** que les travailleuses et travailleurs étrangers temporaires sont une partie très importante de la main-d'œuvre de la filière porcine québécoise ;
- CONSIDÉRANT** que des modifications sont nécessaires pour permettre l'accès à cette main-d'œuvre de manière équitable pour tous les maillons de la filière et tous les modèles d'affaires ;
- CONSIDÉRANT** les propos tenus récemment par différents chefs de partis politiques sur la scène provinciale visant à réduire les seuils d'immigration en vertu du Programme sur les travailleurs étrangers temporaires (PTET), entre autres ;
- CONSIDÉRANT** que l'élevage à forfait de porcs ne serait pas, dans tous les cas, une activité admissible au volet agricole du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) pouvant être considéré comme un « service agricole » ;
- CONSIDÉRANT** que l'agriculture est dépendante d'autres maillons de la chaîne de valeur de l'industrie agroalimentaire incluant les abattoirs, les fournisseurs d'intrants, les entreprises de services agricoles, etc. ;
- CONSIDÉRANT** que les entreprises dans ces maillons ont accès à des « volets » du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) comportant plus de contraintes que le « volet agricole », dont les ratios maximaux de travailleuses et travailleurs étrangers pour certains postes.

#### EN CONSÉQUENCE

Les délégué.e.s à l'assemblée générale annuelle des Éleveurs de porcs du Québec demandent :

- Aux gouvernements du Québec et du Canada :
  - De reconnaître que les travailleuses et travailleurs étrangers temporaires sont essentiels au bon fonctionnement de la filière porcine ;
  - De retirer la limite imposée aux abattoirs pour l'embauche de travailleuses et travailleurs étrangers temporaires ;
  - De conserver l'élevage de porcs à forfait (tout modèle d'affaires confondu) admissible au volet agricole du PTET ;
  - Que les entreprises agricoles ayant exclusivement les mêmes bénéficiaires effectifs ou ultimes, communément appelées multientreprises, puissent partager des TET entre leurs différents lieux d'élevage.
- Au Conseil canadien du porc, à l'Union des producteurs agricoles et aux Éleveurs de porcs du Québec :
  - De faire les représentations nécessaires pour assurer la mise en œuvre des demandes ci-devant.

## Résolution #6

### Compétitivité des Acheteurs de porcs

- CONSIDÉRANT** qu'une réduction du ratio de la carcasse reconstituée « cutout » pour établir le prix a été octroyée dans la Convention de mise en marché des porcs du Québec 2023-2026 (ci-après la « Convention »), baisse du ratio de 90 % à 85 % en 2023 pour un retour progressif à 88 % en 2024-2025 ;
- CONSIDÉRANT** qu'une entente de rabais pour l'abattage de porcs additionnels par semaine a été conclue avec CBCo Alliance inc. et intégrée à la Convention (Annexe 6.2) ;
- CONSIDÉRANT** que ces deux concessions ont été négociées en échange d'un complément de prix à payer par l'ensemble des Acheteurs advenant la profitabilité d'Olymel S.E.C. (article 9.1.2 de la Convention) ou spécifiquement par CBCo Alliance inc. (Annexe 6.2 de la Convention) ;
- CONSIDÉRANT** que les éleveuses et éleveurs ont un intérêt financier à ce que les Acheteurs soient parmi les plus compétitifs dans leurs marchés.

#### EN CONSÉQUENCE

Les délégué.e.s à l'Assemblée générale annuelle des Éleveurs de porcs du Québec demandent :

- Aux Éleveurs de porcs du Québec :
  - De s'assurer de tout mettre en œuvre pour que les Acheteurs québécois soient davantage compétitifs que la concurrence et qu'ils se comparent avec les autres Acheteurs nord-américains.

## Résolution #7

### Négociation de la Convention de mise en marché des porcs

**Considérant** qu'une convention négociée entre les parties est préférable à une convention arbitrée ;

**Considérant** que la prochaine négociation de la Convention arrive à grands pas ;

**Considérant** l'importance des enjeux entourant le renouvellement d'une convention de mise en marché et la lourde charge de travail qui incombe aux dirigeants des Éleveurs de porcs du Québec qui doivent prendre part à cet exercice tout en menant de front les autres dossiers occupant la fédération ;

**Considérant** que s'adjoindre les services d'un négociateur externe à la fédération et de préférence d'expérience ne doit pas être perçu comme un désaveu à l'endroit des dirigeants et de la permanence des Éleveurs de porcs du Québec, mais plutôt comme une stratégie de négociations et l'investissement dans le travail de ressources professionnelles ;

#### **EN CONSÉQUENCE**

Les délégué.e.s à l'Assemblée générale annuelle des Éleveurs de porcs du Québec demandent :

Aux Éleveurs de porcs du Québec :

- De s'adjoindre les services d'un négociateur externe d'expérience pour mener la prochaine négociation dans le cadre du renouvellement de la prochaine convention de mise en marché des porcs ;
- De prévoir un processus efficace de consultation des membres.



# Assemblée générale annuelle des Éleveurs de porcs du Québec

7 juin 2024

## Avis de convocation



Le 17 mai 2024

### AUX SYNDICATS AFFILIÉS AUX ÉLEVEURS DE PORCS DU QUÉBEC

**Objet :** Avis de convocation à l'assemblée générale annuelle des Éleveurs de porcs du Québec (Fédération de syndicats professionnels)

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, vous êtes convoqué.e.s à l'assemblée générale annuelle des *Éleveurs de porcs du Québec* qui se tiendra selon les coordonnées suivantes :

**Dates :** Les 6 et 7 juin 2024

**Heure :** À compter de 9 h, le 6 juin

**Coordonnées :** Centre des congrès de Saint-Hyacinthe  
1325, rue Daniel-Johnson Ouest à Saint-Hyacinthe, Québec  
Ou par Zoom

Vous trouverez le [projet d'ordre du jour de l'assemblée ici](#). Nous comptons sur votre collaboration pour vous assurer de la présence des délégué.e.s de vos régions respectives et nous vous en remercions.

Au plaisir de vous y retrouver !

Sophie Perreault

Directrice générale par intérim des Éleveurs de porcs du Québec

Maison de l'UPA  
555, boul. Roland-Therrien, bureau 1204  
Longueuil (Québec) J4H 4E9

T 450 679-0530  
F 450 679-0102

leporcsduquebec.com  
lesleveursdeporcsduquebec.com

## Ordre du jour du vendredi 7 juin 2024

7 h 30	Inscription / Connexion Buffet pour le déjeuner	
8 h 15	5 min	24. Reprise de l'assemblée du Plan conjoint des producteurs de porcs du Québec
8 h 20	60 min	25. Environnement d'affaires, soutien aux entreprises porcines et mécanisme de retrait de la production Renaud Sanscartier, directeur des affaires économiques
9 h 20	60 min	26. Dossiers et enjeux de la mise en marché Claudine Lussier, directrice des affaires juridiques de la mise en marché Francis Arsenault, directeur des opérations de la mise en marché
10 h 20		27. Levée de l'assemblée du Plan conjoint des producteurs de porcs du Québec
10 h 20	15 min	Pause

### ASSEMBLÉE DES ÉLEVEURS DE PORCS DU QUÉBEC

10 h 35	5 min	1. Ouverture de l'assemblée des Éleveurs de porcs du Québec
		2. Lecture et adoption de l'avis de convocation
		3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
10 h 40	5 min	4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des Éleveurs de porcs du 9 juin 2023
10 h 45	20 min	5. Allocution du président de l'Union des producteurs agricoles et période de questions Martin Caron, président de l'UPA
11 h 05	10 min	6. Présentation de la 11 <sup>e</sup> édition du Porc Show Louis-Philippe Roy, président des Éleveurs de porcs du Québec Sébastien Lacroix, président Porc Show
11 h 15	10 min	7. Présentation et adoption des états financiers du fonds d'administration des paiements anticipés pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023 Julie Leblanc, directrice des finances
11 h 25	5 min	8. Élections 8.1 Ouverture de la période d'élection

- 8.2 Élection au poste de 1<sup>er</sup> vice-président
- 8.3 Clôture de la période d'élection

11 h 30	5 min	9. Allocution du 1 <sup>er</sup> vice-président
11 h 35	5 min	10. Divers
11 h 40	5 min	11. Levée de l'assemblée des Éleveurs de porcs du Québec Louis-Philippe Roy, président
11 h 45	Fin de la rencontre	

Procès-verbal  
Assemblée générale annuelle des Éleveurs  
de porcs du Québec du 9 juin 2023

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE  
LES ÉLEVEURS DE PORCS DU QUÉBEC**

Hôtel Château Laurier Québec

Le 9 juin 2023

---

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES ÉLEVEURS DE PORCS DU QUÉBEC**

M. Tristan Deslauriers, directeur des relations publiques et secrétaire général, procède à l'ouverture de l'assemblée générale annuelle des Éleveurs de porcs du Québec, le 9 juin 2023, sur proposition de M. Pierre-Paul Lavergne, appuyée de M. Louis-Philippe Roy.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Après lecture de l'avis, sur motion dûment proposée par M. René Roy, appuyée par Mme Patricia Poulin, il est unanimement résolu d'adopter l'avis de convocation du 19 mai 2023.

**3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

À la suite de la présentation du projet d'ordre du jour, il est proposé par M. Louis-Philippe Roy, appuyé par M. David Vincent, et unanimement résolu, d'adopter l'ordre du jour ci-dessous :

**Vendredi 9 juin 2023**

**ASSEMBLÉE DES ÉLEVEURS DE PORCS DU QUÉBEC**

<b>9 h 05</b>	5 min	<b>1. Ouverture de l'assemblée des Éleveurs de porcs du Québec</b>
		<b>2. Lecture et adoption de l'avis de convocation</b>
		<b>3. Lecture et adoption de l'ordre du jour</b>
<b>9 h 10</b>	5 min	<b>4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des Éleveurs de porcs du 10 juin 2022</b>
<b>9 h 15</b>	20 min	<b>5. Modification aux règlements généraux</b>
<b>9 h 35</b>	20 min	<b>6. Allocution du président de l'Union des producteurs agricoles et période de questions</b> Martin Caron, président général, Union des producteurs agricoles
<b>9 h 55</b>	15 min	<b>Pause</b>
<b>10 h 10</b>	5 min	<b>7. Présentation de la 10e édition du Porc Show</b> Marie-Ève Lepage Boudreau, responsable de la Corporation Le Porc Show

- 10 h 15**    10 min    **8. Présentation et adoption des états financiers du fonds d'administration des paiements anticipés pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022**  
 Julie Leblanc, directrice des finances  
 Bernard Grandmont, FCPA, associé-conseil - Raymond Chabot Grant Thornton
- 10 h 25**    60 min    **9. Élections**
- 9.1 *Ouverture de la période d'élection*  
 9.2 *Élection au poste de 2<sup>e</sup> vice-président*  
 9.3 *Élection au poste de 1<sup>er</sup> vice-président*  
 9.4 *Élection au poste de président*  
 9.5 *Destruction des bulletins de vote et clôture de la période d'élection*
- 11 h 25**    5 min    **10. Allocution du président**
- 11 h 30**    5 min    **11. Divers**
- 11 h 35**                    **12. Levée de l'assemblée des Éleveurs de porcs du Québec**
- 11 h 40**                    **Dîner**  
 Boîtes à lunch (sur place ou pour emporter)

**4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE TENUE LE 10 JUIN 2022**  
 Sur proposition de M. Martin Viens, appuyée de M. Martin Auger, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des Éleveurs de porcs du Québec tenue le 10 juin 2022 qui est disponible en ligne dans le cahier du participant.

**5. MODIFICATION AUX RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX**  
 M. Tristan Deslauriers explique les changements mineurs proposés aux règlements généraux des Éleveurs de porcs du Québec. Il s'agit en effet de l'ajout du Comité de gouvernance dans les règlements généraux créé récemment par le C.A. afin que ce soit un comité obligatoire et réglementaire.

Les éleveurs au plan conjoint conviennent d'adopter à l'unanimité (52 pour, 0 contre, 0 abstention) les modifications aux règlements généraux suivantes :

1. *L'article 26 des Règlements généraux des Éleveurs de porcs du Québec est modifié par le remplacement du point c) par : « Les membres du comité vérification interne et finances nomment un secrétaire, qui n'est cependant pas membre du comité vérification interne et finances, sur recommandation du directeur général. Le secrétaire peut s'adjoindre toute autre personne dont la participation serait pertinente, après approbation du directeur général. »;*
2. *L'article 26.1 est ajouté aux règlements et se lit comme suit :*

- 26.1 a) *Le comité gouvernance se compose de cinq membres, à savoir :*
- *Quatre membres élus par et parmi les membres du conseil d'administration ;*
  - *Le directeur général, sans droit de vote ;*

*Le comité gouvernance, à sa discrétion, peut s'adjoindre, pour des sujets déterminés, toute personne qu'il jugera pertinent d'intégrer à ses travaux. Ces personnes ne disposeront cependant pas du droit de vote.*

*Malgré toute disposition contraire, le président des Éleveurs ne peut assister aux rencontres du comité gouvernance.*

*b) Les membres du comité gouvernance désignent l'un d'entre eux pour agir à titre de président ;*

*c) Les membres du comité gouvernance nomment un secrétaire, qui n'est cependant pas membre du comité gouvernance, sur recommandation du directeur général. Le secrétaire peut s'adjoindre toute autre personne dont la participation serait pertinente, après approbation du directeur général.*

*d) Le comité gouvernance a le pouvoir général d'enquêter, examiner et analyser toute situation ou pratique de gouvernance de l'organisation ainsi que tout conflit d'intérêt ou enjeu d'éthique, de déontologie ou de confidentialité aux Éleveurs. Le comité doit également mener à terme les mandats confiés par le conseil d'administration. Le comité recommande toute mesure visant l'amélioration de la gouvernance de l'organisation au conseil d'administration. Il fait également rapport de ses activités au conseil d'administration.*

*En outre, le comité doit, annuellement :*

- *Revoir l'efficacité de la gouvernance du conseil d'administration et des comités ;*
- *Revoir les mandats et la composition des comités ;*
- *Revoir l'ensemble des politiques des Éleveurs ;*

*e) Le quorum du comité gouvernance est constitué de trois membres ;*

*f) Le comité gouvernance se réunit sur convocation du secrétaire ou du président du comité. Tout avis de convocation doit indiquer le motif de la réunion et il doit s'écouler une période d'au moins sept (7) jours entre la date de l'envoi et la tenue de la réunion. Un membre du comité peut signifier sa renonciation à l'avis de convocation et aux délais au secrétaire ou au président du comité par tout moyen jugé acceptable. Sa seule présence à la réunion équivaut à une renonciation à moins qu'à l'ouverture il n'en conteste la validité.*

*Malgré le premier alinéa, le délai de convocation pour une rencontre ayant lieu entièrement à distance, par quelconque moyen technologique, doit être d'au moins soixante-douze (72) heures avant la rencontre.*



*Si tous les membres sont présents à une rencontre convoquée hors-délai, ces derniers peuvent adopter une résolution de renonciation à l'avis de convocation afin que la séance soit valide.*

*En cas d'urgence ou de force majeure, une rencontre convoquée dans un délai plus court que ceux prévus aux alinéas précédents peut être valide si une majorité simple de membres y ont participé et que le président ou le secrétaire ont pris tous les moyens nécessaires pour convoquer l'ensemble des membres.*

*g) Les membres du comité gouvernance peuvent, si tous sont d'accord, participer à une réunion du comité gouvernance à l'aide d'un moyen permettant à tous les participants de communiquer oralement entre eux, notamment par téléphone ; ils sont alors réputés avoir assisté à la réunion.*

## **6. ALLOCUTION DU PRÉSIDENT DE L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES ET PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. Martin Caron débute son allocution en mentionnant qu'il se fait un devoir de souligner l'engagement et l'implication des administrateurs, directeurs, permanents des ÉPQ qu'il côtoie régulièrement à l'UPA.

Il remercie David Duval pour son implication et sa contribution au niveau du conseil général dans le domaine de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Il remercie aussi Yvan Fréchette pour sa collaboration et son expertise face à l'environnement.

Il poursuit en disant qu'il est conscient de l'inquiétude des entreprises en agriculture et de leur santé financière précaire plus particulièrement avec l'augmentation des taux d'intérêts qui met beaucoup d'entreprises dans des situations difficiles. Il parle de l'implication des gouvernements après avoir été approchés par l'UPA plus tôt dans l'année et des programmes qui ont été offerts. Cependant, ce n'est pas assez et il mentionne que l'UPA a émis un communiqué ce matin pour interpeller le gouvernement fédéral afin qu'il investisse plus dans l'agriculture comme le font plusieurs autres gouvernements, états, car la situation est difficile partout à travers le monde. Ce sont les jeunes, les entreprises en démarrage qui sont le plus impactés car ils débutent et sont donc plus endettés. Il faut qu'ils soient soutenus davantage et il faut que les programmes au niveau des subventions soient actualisés. Nous n'avons plus les moyens de s'endetter pour nourrir. Il faut aussi aller chercher des programmes pour les régions périphériques.

Il parle de l'aménagement des terres agricoles et des forêts et des enjeux des régions.

Il termine en disant que ce que tous les agriculteurs et agricultrices font ce n'est pas seulement nourrir le monde mais c'est aussi protéger un patrimoine dans chacune des ruralités. Malgré les tempêtes, il faut garder le cap et avoir la même vision de se serrer les coudes et de travailler tous ensemble.

Une période de question suit.

## **7. PRÉSENTATION DE LA 10E ÉDITION DU PORC SHOW**

Mme Marie-Ève Lepage-Boudreau, responsable de la corporation Le Porc show fait un retour sur les 10 ans du Porc Show et vient présenter la prochaine édition qui aura lieu les 12 et 13 décembre au Centre des congrès de Québec qui fêtera les 10 ans d'expertise au service de la filière porcine. Elle présente le comité organisateur, de la programmation et des inscriptions.

**8. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS DU FONDS D'ADMINISTRATION DES PAIEMENTS ANTICIPÉS POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2022**

Julie Leblanc, directrice des finances vient faire la présentation des états financiers des PPA pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022.

Sur proposition de Étienne Migneault, appuyée de René Harton, il est unanimement résolu d'adopter les états financiers des PPA pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022.

**9. ÉLECTIONS**

Tristan Deslauriers explique aux délégués la procédure pour la tenue du vote.

**9.1 OUVERTURE DE LA PÉRIODE D'ÉLECTION**

**NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ÉLECTION ET DE QUATRE SCRUTATEURS**

Sur motion dûment proposée par M. Pierre-Paul Lavergne, appuyée par Mme Ève St-James, il est unanimement résolu de nommer M. Yvan Fréchette, président d'élection et de nommer les quatre scrutateurs suivants : M. Tristan Deslauriers, Mme Marie-Claude Boudreault, Me Marie-Frédérique Des Parois et Me Nathan Williams.

**9.2 ÉLECTION AU POSTE DE 2<sup>E</sup> VICE-PRÉSIDENT**

M. Yvan Fréchette, président du comité de mise en candidature mentionne que lors du dévoilement, la veille, des mises en candidature au poste de 2<sup>e</sup> président il n'y avait qu'une seule candidature en règle, M. François Nadeau est donc élu au poste de 2<sup>e</sup> vice-président.

M. Yvan Fréchette invite M. François Nadeau à venir s'adresser brièvement à la salle. Il remercie entre autres M. David Duval pour son excellent travail en tant que président, ainsi que M. Yvan Fréchette et M. Pascal Rioux pour leur implication au sein du conseil d'administration des Éleveurs. Il se dit prêt à relever les défis à venir et à défendre l'intérêt de tous les producteurs et productrices. Il se dit optimiste pour l'avenir de la filière porcine malgré les épreuves et le défis. Il remercie tous les directeurs, cadres et employés de l'organisation pour leur travail acharné, ainsi qu'aux administrateurs de la Montérégie et du conseil d'administration au niveau provincial.

**9.3 ÉLECTION AU POSTE DE 1<sup>ER</sup> VICE-PRÉSIDENT**

M. Yvan Fréchette, président du comité de mise en candidature mentionne qu'il n'y a eu aucun dépôt mise en candidature pour le poste de 1<sup>er</sup> vice-président. Ainsi, selon ce qui est prévu aux Règlements, le conseil d'administration se réunira en après-midi pour voter le

restant de l'exécutif car les 3 premières places sont déjà acquises. Entre eux ils choisiront un 1<sup>er</sup> vice-président qui aura un mandat d'un an uniquement. Par la suite, lors de l'AGA de 2024 les délégués auront à voter pour un autre candidat au poste de 1<sup>er</sup> vice-président pour combler le mandat de 2 ans prévus au Règlements.

#### **9.4 ÉLECTION AU POSTE DE PRÉSIDENT**

M. Yvan Fréchette présente les deux candidats au poste de président, soit M. René Roy et M. Louis-Philippe Roy.

Par la suite, M. Yvan Fréchette invite M. Tristan Deslauriers à informer les délégués de la procédure prévue pour la tenue du vote.

Après avoir assisté au dépouillement des votes avec les quatre scrutateurs, M. Yvan Fréchette déclare élu au poste de président, M. Louis-Philippe Roy. M. Fréchette invite M. Roy à s'adresser brièvement aux délégués. C'est une grande fierté pour lui et sa famille de représenter les éleveurs et les éleveuses. La planification stratégique est très importante et il est prêt à travailler avec tous les membres de la filière. Il remercie David Duval, Yvan Fréchette et tous les membres du conseil d'administration. Il termine en parlant de sa vision pour l'organisation, redevenir des éleveurs influents, une production innovante, durable et pérenne, dans une filière forte et unie.

M. Yvan Fréchette, en tant que président d'élection, désire remercier également M. René Roy pour sa participation.

#### **9.5 DESTRUCTION DES BULLETINS DE VOTE ET CLÔTURE DE LA PÉRIODE D'ÉLECTION**

Sur motion dûment proposée par M. Étienne Migneault et appuyée par M. Gilles Bergeron, il est résolu à l'unanimité de mandater le président d'élection de veiller à la destruction des bulletins de vote et clore l'élection.

### **10. DIVERS**

Ce point est présenté avant l'allocution du président qui sera présenté au point 11. Une période de questions s'en suit.

### **11. ALLOCUTION DU PRÉSIDENT**

M. David Duval, président sortant, parle avec beaucoup d'émotion de son parcours aux Éleveurs et de l'importance que la filière est pour lui. Il tient à exprimer sa reconnaissance pour l'engagement et la participation de tous et toutes pour la cause commune. Il souligne la richesse que le Québec a d'avoir encore beaucoup de fermes familiale malgré les défis et les enjeux que cela comporte, il faut faire tous les efforts possible pour les maintenir. Il félicite Louis-Philippe Roy pour sa nomination et lui souhaite beaucoup de succès. Il remercie l'équipe de permanents pour leur dévouement. Il faut continuer à travailler ensemble en se soutenant mutuellement. Il tient à exprimer sa gratitude à tous les éleveurs et les éleveuses pour leur confiance pendant toutes ces années. Il termine en remerciant sa conjointe Annick et sa famille pour leur soutien.

**12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES ÉLEVEURS DE PORCS DU QUÉBEC**

Sur motion dûment proposée par M. François Nadeau, appuyée par M. Jean-Pierre Audesse, il est unanimement résolu de clore l'assemblée générale annuelle des Éleveurs de porcs du Québec le 9 juin 2023 à 11 h 40.

---

Keven Beauchemin, directeur général